La TOUR DE GARDE

annonce

LE ROYAUME DE JÉHOVAH

1er MARS 1963 No 5

Périodique bimensuel

POURQUOI SE SOUMETTRE AUX « AUTORITÉS SUPÉRIEURES » ?

BIENFAITS DÉCOULANT DE LA SOUMISSION AUX AUTORITÉS

COMMENT LES CHRÉTIENS DOIVENT-ILS CONSIDÉRER LA DANSE?

POURQUOI ILS NE VONT PAS À L'ÉGLISE

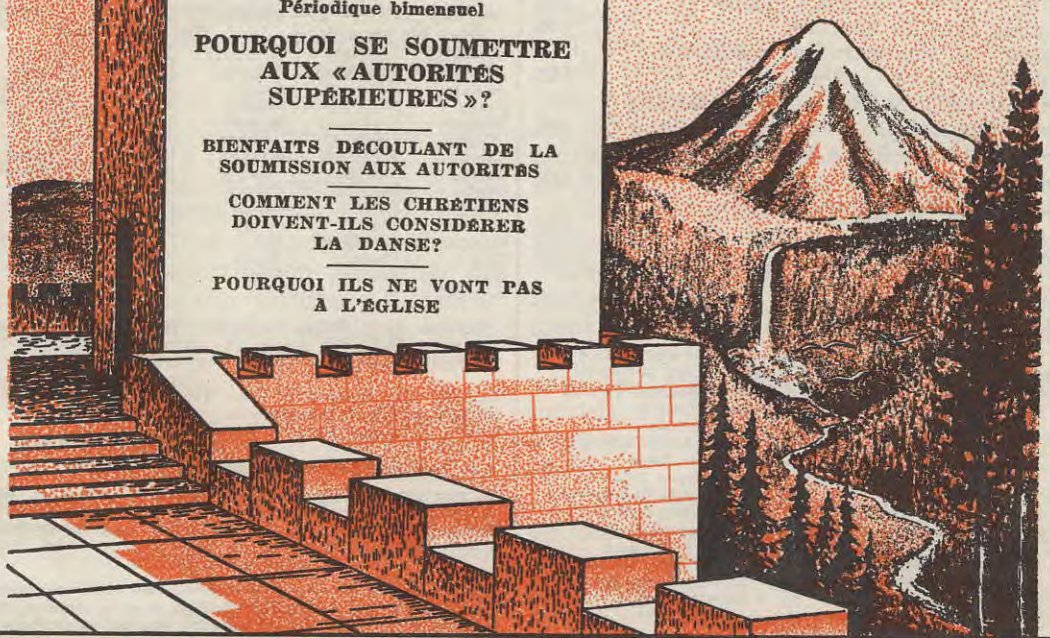

"VOUS ÊTES MES TÉMOINS", DIT JÉHOVAH.—Es.43:12

LE BUT DE « LA TOUR DE GARDE »

Aux temps bibliques, les tours bâties sur des lieux élevés étaient d'excellents postes d'observation d'où les sentinelles pouvaient voir ce qui se passait et, par conséquent, avertir de l'approche d'un danger ou annoncer une bonne nouvelle. Notre périodique occupe symboliquement une telle position avantageuse car il est fondé sur la Parole de Dieu, le livre de la suprême sagesse. Ce fait l'élève au-dessus des propagandes et des préjugés politiques, nationaux et raciaux, ce qui le libère de toute partialité. Il n'est en outre esclave d'aucune croyance traditionnelle. Son message progresse à mesure que croît la lumière répandue sur les desseins et les œuvres de Jéhovah. — Habacuc 2: 1-3.

Ce périodique voit les choses d'un point de vue scriptural. Lorsqu'il considère la génération actuelle vénale, inique, hypocrite, athée, consumée par les guerres, les famines, les pestes, la confusion, la crainte, et constate que des minorités impopulaires sont persécutées, il ne répète pas l'ancienne maxime selon laquelle l'histoire est un perpétuel recommencement. Informé par les prophéties bibliques, il sait que ces calamités sont les signes du temps de la fin de ce monde. Mais, illuminé par une espérance glorieuse, il aperçoit derrière ces malheurs, et grandes ouvertes pour nous recevoir, les portes d'un monde nouveau.

Considérée de ce point de vue, « La Tour de Garde » est une fidèle sentinelle, attentive et consciencieuse, qui note tout signe de danger et en indique l'issue. Elle annonce le royaume de Jéhovah établi par l'intronisation du Christ dans les cieux, pourvoit à la nourriture spirituelle de ses cohéritiers, encourage les hommes de bonne volonté par de glorieuses perspectives de vie éternelle sur une terre paradisiaque, et nous réconforte par la promesse de la résurrection des morts.

Elle n'est pas dogmatique, néanmoins sa voix s'élève avec assurance parce que cette publication est fondée sur la Parole de Dieu. Elle ne publie pas des interprétations particulières des prophéties, mais attire l'attention sur les événements, les compare avec les prédictions et chacun peut vérifier leur parfaite concordance et constater avec quelle précision Jéhovah interprète sa propre prophétie. Pour notre salut, elle concentre fidèlement toute son attention sur la vérité biblique et ne mentionne les nouvelles religieuses que dans un sens général.

Soyez vigilant en ces temps périlleux, tel est le conseil de Dieu. Veillez donc en lisant régulièrement « La Tour de Garde ».

IMPRIMEUR ET EDITEUR: WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY OF PENNSYLVANIA
39, Allmendstrasse Berne 22
Editeur principal: 117, Adams Street, Brooklyn 1, N.Y., U. S. A.
N. H. Knorr, Président Grant Suiter, Secrétaire
Editeur pour la Suisse: Association des témoins de Jéhovah de Suisse
Rédacteur responsable: François Zurcher

« Ils seront tous enseignés de Jéhovah. » — Jean 6: 45, NW; Esaïe 54: 13

SOMMAIRE

Ménagez vos paroles 131
Pourquoi ils ne vont pas à l'église 133
La main dans les Écritures 136
Pourquoi se soumettre aux « autorités supérieures » ? 137
Bienfaits découlant de la soumission aux autorités 147
Comment les chrétiens doivent-ils considérer la danse? 152
Patience dans le ministère jointe à la régularité 158
Questions des lecteurs 159

Abréviations employées dans « La Tour de Garde » pour les versions de la Bible mentionnées ci-dessous

AC - Version de Crampon 1905
AS - American Standard Version *
AT - An American Translation *
Cr - Version de Crampon 1923 et 1939
Da - Version de J.-N. Darby
Dy - Catholic Douay Version *
GV - Glaire & Vigouroux
Jé - Bible de Jérusalem
KJ - King James Version *
La - Version de Lausanne
Li - Version de Liénart
LXX - The Septuagint Version *
MM - Les Moines de Maredsous
Mo - James Moffatt's Version
NC - Nouvelle Bible Crampon 1952
NW - New World Translation *
Ro - J.-B. Rotherham's Version *
RS - Revised Standard Version *
Sy - Version Synodale
Yg - Robert Young's Version *

* anglais

Toute référence biblique non suivie d'une abréviation renvoie à la version de Louis Segond.

Second class postage paid at Brooklyn, N. Y.
Watchtower semimonthly Vol. LXXXIV No. 5
FRENCH EDITION MARCH 1, 1963

Tirage de ce numéro: 4 150 000 exemplaires

Prix du numéro: 2 fr. 50 en Belgique, 5 cents au Canada, 25 ct. en Suisse

« La Tour de Garde » est publiée dans les 65 langues suivantes:

Deux fois par mois		Une fois par mois		
Afrikaans	Japonais	Arménien	Gouan	Polonais
Allemand	KiBemba	Bengali	Hongrois	Russe
Anglais	KiNyanga	Bicol	Ibanag	Samoan
Arabe	Néerlandais	Birman	Ibo	Serbe
Bisaya Cebu	Norvégien	Bisaya Hilongos	Islandais	Siamois
Chinois	Portugais	Bisaya Samar	Malayalam	SiLozi
Coréen	SeSoutho	Canara	Marathe	Tamoul
Danois	Slovène	Cinghalais	Motou	Tchwana
Espagnol	Suédois	Croate	Ourdou	Turc
Finnois	Tagal	Efik	Pampanan	Ukrainien
Français	Tchi	Ehoué	Panasinan	Viti
Grec	TchiChona	Gan	Papiamento	Yorouba
Iloco	Xhosa	Pidgin mélanésien	Pidgin mélanésien	
Italien	Zoulou			

Bureaux de la Watch Tower Society — Abonnement annuel

Amérique, U.S., 117, Adams St., Brooklyn 1, N.Y. $ 1.—
Belgique, 28, av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3, C.C.P. 969.76 Fr. 50.—
Canada, 150, Bridgeland Ave., Toronto 19, Ont. $ 1.—
Haïti, Box 185, Port-au-Prince Gdes. 5.—
Suisse, 39, Allmendstrasse, Berne 22, C.C.P. Berne III 3319 Fr. 5.—

Le tarif pour les éditions mensuelles est moitié moindre.

Le montant de l'abonnement devrait être envoyé au bureau de votre pays, en observant les prescriptions donnant toute garantie pour les paiements. Une fiche de renouvellement est insérée dans les deux derniers numéros avant l'échéance de votre abonnement.

CHANGEMENT D'ADRESSE: Veuillez nous le signaler trente jours avant votre départ, en nous donnant la nouvelle et l'ancienne adresse (renvoyez-nous, si possible, la dernière bande d'envoi). Ecrivez au bureau de votre pays ou, à défaut, à Watch Tower, 39, Allmendstrasse, Berne 22, Suisse.

Réimprimé en France Printed in Switzerland

La TOUR DE GARDE

annonce
LE ROYAUME
DE JÉHOVAH

Vol. LXXXIV 1er mars 1963 № 5

MÉNAGEZ VOS PAROLES

LE torrent de paroles qui jaillit de la bouche du bavard peut paraître, à certains qui doivent le subir, comme le flot désagréable jaillissant d'un tuyau sous lequel ils se trouveraient. Il leur semble qu'il n'y aura jamais de fin. Le bavard inonde son interlocuteur, qui l'écoute poliment, et ne fait aucun effort pour échanger avec lui les propos d'une conversation aimable. Il le douche. Toujours loquace, il manque de réaliser que la conversation est un échange d'expressions, dans lequel écouter est tout aussi important que parler.

Le philosophe grec Socrate dit une fois: « La nature nous a fait don de deux oreilles, de deux yeux, mais seulement d'une langue, afin que nous puissions voir et entendre deux fois plus que parler. » Si nous déversons sans interruption un déluge de paroles sur notre interlocuteur, comment pourrons-nous apprendre quelque chose de lui? On peut même dire, qu'apprend-il de vous de cette manière?

Il faut vous préoccuper de prononcer des paroles instructives et profitables à votre auditeur; mais si vous parlez sans arrêt, comment vos paroles pourront-elles prêter matière à réflexion à la fin? Ces paroles ne résonneront plus que comme un long roulement de tambours dans des oreilles engourdies. « Moins les hommes pensent, plus ils parlent », disait Montesquieu.

Parler de ses problèmes personnels, de ce qu'on a vu et de ses opinions, donner une foule de détails inutiles et fatigants, est une manifestation d'égoïsme et un manque d'égards pour les intérêts et le temps des autres personnes. Au lieu de parler sans fin de vous-même, encouragez plutôt les autres à parler de ce qui les intéresse et les préoccupe. Quand ils vous parlent, écoutez alors ce qu'ils vous disent. Ne les interrompez pas impoliment pour placer votre mot. Ce n'est pas du tout mépriser leur conversation que d'approuver seulement de la tête ou d'acquiescer brièvement. Soyez tranquille, ils savent très bien si vous les écoutez vraiment. En outre, allez au-delà de la politesse: soyez attentif à leurs paroles, et vous apprendrez quelque chose.

C'est être égocentrique à l'extrême que de déverser un flot interminable de paroles dans les oreilles de son interlocuteur, puis de ne pas prêter la moindre attention à ce qu'il dit juste au moment où il parvient enfin à placer un mot. Un causeur poli écoutera son interlocuteur au lieu d'avoir

l'esprit occupé par la prochaine tirade qu'il va infliger à celui qui a le malheur de se trouver en face de lui. Parler sans fin de soi-même peut paraître un sujet intéressant à celui qui le fait, mais rien ne dit que son auditoire partage son enthousiasme. C'est dans l'abondance des paroles que l'on distingue la sottise. « L'insensé multiplie les paroles. » —Eccl. 10:14.

Les incohérentes divagations d'un bavard ne produisent pas une conversation édifiante. Cette dernière peut être intéressante quand on s'attarde sur un sujet, en permettant à chacun de s'exprimer. Si chacun dit son mot et écoute, une telle conversation peut devenir constructive et agréable. Une pause ne sera pas considérée comme un trou qui doit être rempli à tout prix. C'est peut-être le point de vue de personnes bavardes, habituées à jaser à longueur de journée mais, au cours d'une conversation intelligente, une pause est bienvenue et ne suscite nullement d'embarras. Elle permet de réfléchir à ce qui vient de se dire, ou à ce que l'on va dire. Elle peut même stimuler l'entretien et le rendre plus intéressant.

Un bavardage médisant, de la calomnie même, peuvent facilement s'échapper du torrent de paroles d'une langue active. De telles paroles peuvent n'être que néfastes et il arrive parfois qu'elles se retournent contre leur auteur, à la manière d'un boomerang. Elles lui font trahir la confiance de ses amis et le conseil de Dieu. Il nous est dit dans la Bible: « Celui qui parle beaucoup ne manque pas de pécher, mais celui qui retient ses lèvres est un homme prudent. » « Celui qui veille sur sa bouche et sur sa langue préserve son âme des angoisses. » — Prov. 10:19; 21:23.

S'il est sage de ménager ses paroles, d'éviter d'être trop loquace, il n'est, par contre, pas sage d'être réservé, voire taciturne. Au lieu de rester muet, de laisser les autres faire les frais de la conversation, exprimez-vous. Faites un effort pour contribuer à la conversation afin que les autres puissent bénéficier de vos opinions et connaissent vos points de vue. Si vous avez le sentiment que la conversation est insignifiante, essayez alors, avec tact, de poser une question susceptible de la faire partir sur un sujet plus intéressant. Les questions sont toujours de bons stimulateurs pour des conversations intéressantes.

Ceux qui pensent qu'ils n'ont rien à dire devraient alors être un peu plus attentifs à ce qu'ils lisent dans les journaux, revues ou livres. Ils devraient prendre note des points intéressants qu'ils rencontrent au cours de leur lecture quotidienne de la Bible. Ils peuvent puiser à cette source d'information que leur fournira des sujets de conversation. Si une telle lecture est bien faite, elle sera vraiment un stimulant pour participer aux conversations auxquelles on est invité. Avant de parler, réfléchissez à ce que vous allez dire, afin que cela en vaille la peine. Cela ne signifie pas que tout ce que vous dites devrait être des paroles de sagesse profonde, mais elles devraient être constructives. Si ce que vous allez dire est néfaste plutôt que constructif, imaginaire plutôt que réel, sensuel plutôt qu'édifiant, il serait mieux que cela reste inexprimé. La réflexion et le bon sens peuvent produire des paroles édifiantes. Il est écrit: « Les lèvres des sages répandent la science. » (Prov. 15:7). Les sages ne domineront pas une conversation, mais ils ménageront leurs paroles et ils donneront aux autres l'occasion de s'exprimer. Puis, quand ils parleront à leur tour, ce sera pour répandre de la sagesse. Leurs paroles contiendront des informations, elles ajouteront à la conversation.

En résumé, au lieu de laisser les paroles s'échapper en torrent de votre bouche, d'une manière franchement désagréable, laissez-les plutôt se répandre par intermittence, avec gentillesse, comme une pluie bienfaisante et bienvenue. Qu'elles soient édifiantes, constructives et instructives tout à la fois. Au cours de chacune de vos conversations, ayez de la considération pour vos auditeurs en ménageant vos paroles.

Pourquoi ILS NE VONT PAS À l'église

C'EST par millions que les « soldats chrétiens » de la puissante armée de la chrétienté désertent. A la suite des déclarations émanant d'ecclésiastiques pessimistes de Scandinavie, d'Europe centrale, d'Angleterre, du Canada, des Etats-Unis et d'autres parties du globe, on reste confondu devant le nombre de pratiquants qui s'absentent sans permission. Aux seuls Etats-Unis, on estime de trente à quarante millions les membres des églises qui n'assistent pas aux offices religieux du dimanche. Pourquoi? demande le clergé, perplexe.

Un sondage révèle qu'à la base il y a deux sortes de non-pratiquants. Les uns ne sont jamais devenus membres d'une église et ne vont pas à la messe. Les autres, rattachés à une église, n'y vont pas non plus. D'après les ministres, les premiers sont les « profanes »; quant aux millions d'autres du second groupe, ce sont, dit-on, des brebis perdues. D'une manière ironique, maints d'entre eux se rendent compte que c'est l'église qui s'est égarée.

D'après une récente enquête, les « profanes » ne vont pas à l'église parce qu'ils ont le sentiment de n'avoir pas besoin d'elle. Toutefois, très peu d'entre eux sont athées. Beaucoup déclarent pouvoir s'approcher de Dieu sans se joindre à une église. Nombre d'entre eux préfèrent leur philosophie personnelle qui ne s'adapte à aucun credo particulier. D'aucuns disent que les sermons médiocres contre la boisson, le tabac ou la danse leur déplaisent. Les « profanes » ne se soucient pas autrement des airs de sainteté qu'ils observent chez les pratiquants qui, ils le sentent, se sont réservé le ciel et envoient leur prochain en enfer. En fuyant l'église, certains « profanes » voient par là un moyen pratique de faire des économies. C'est, en particulier, ce que révéla une étude faite, pendant trois ans, pour le compte de la United Presbyterian Church. Les résultats furent rendus publics le 15 février dernier.

Le clergé objectera que ces « profanes » ne comprennent pas la grande importance religieuse de l'église. Ils se la représentent seulement comme une institution sociologique qui offre la société de ses semblables et les douceurs de la vie légèrement assaisonnées de morale. S'il en est ainsi, on ne s'explique pas pourquoi les millions de membres des églises, après avoir passé des années dans l'église, préfèrent aujourd'hui être ailleurs le dimanche. Pourquoi la révélation qui leur est faite de la « grande importance religieuse » de l'église ne réussit-elle pas à les faire revenir?

LEURS GRIEFS

S'il fallait que vous demandiez à ceux qui restent à la maison ce qui les empêche d'y aller, dans bien des cas, voici comment ils exposeraient leurs griefs:

« Autrefois, je prenais une part active aux œuvres de l'église. Etre membre, c'était participer à une succession ininterrompue de réunions de comité, de coups de téléphone, de programmes à organiser, ce qui nous dispensait d'aller à l'église. L'ennui vint de là: le ministre et l'assemblée s'intéressaient trop aux fonds à réunir, aux troupes de boys-scouts et à d'autres affaires sociales qui n'avaient rien à faire avec notre salut. Ce souci des choses mondaines se retrouvait aussi dans les sermons du dimanche.

» Notre ministre savait se défendre en tant qu'éloquent orateur, mais je désirais sans cesse qu'il descendît sur terre. Ce n'est qu'en de rares occasions qu'il disait quelque chose dont je pouvais me souvenir une heure plus tard. De temps à autre, Jésus

et Paul étaient cités en pleine chaire, mais ils avaient quantité de rivaux parmi les Bertrand Russell, Reinhold Niebuhr, le Dr Norman Vincent Peale et tous les autres dont il plaisait au ministre de répéter les paroles.

» Le ton des sermons changea: après avoir évoqué le feu de l'enfer et le soufre, ils passèrent à l'autre extrême; ils devinrent des sermons tranquillisants sur la façon de vaincre la tension et l'agitation. Le fait que l'heure de la prédication en chaire fut consacrée au succès et « à la paix de l'esprit » me troubla. Le besoin de vertu céda la place à l'avantage à retirer de l'énergie, de la vigueur et de la vitalité. La psychologie appliquée semblait être mal appliquée quand elle émanait continuellement de l'homme qu'on payait pour nous instruire au sujet de Dieu. Rien d'étonnant si j'évitais de parler de religion, même de la mienne. Je n'étais pas assez renseigné à son sujet. A plusieurs reprises, le dimanche, je quittai l'office avec l'impression de n'avoir pas été nourri spirituellement. A la base, il y avait quelque chose qui clochait.

» De l'avis d'un missionnaire de l'église, nous étions affligés de traces de bouddhisme, et il avait raison. Peu à peu nous en étions venus à croire qu'une religion en vaut une autre, aussi longtemps qu'on croit. Selon ce missionnaire, les bouddhistes disent la même chose: toutes les religions sont simplement des routes différentes menant au même but. Si Jésus se levait dans notre église et répétait ses paroles: « Etroite est la porte, resserré le chemin qui mènent à la vie, et il y en a peu qui les trouvent », je me demande s'il serait encore accueilli avec joie. — Mat. 7:14.

PRINCE DE LA GUERRE

» Une autre chose pour laquelle Jésus ne convenait pas à notre église, c'était son titre de prince de la paix. Qu'il le voulût ou non, notre église faisait de lui le prince de la guerre. Le christianisme que nous professions était nationaliste d'un bout à l'autre. Par bonheur, le gouvernement sous lequel notre église se trouvait était toujours du bon côté, du côté moral de toutes les guerres qui éclataient; du moins on nous l'affirmait, ce qui donnait l'occasion à notre clergé de prôner la cause d'une guerre sainte ou croisade en faveur de l'humanité. J'étais néanmoins inquiet de voir des armées opposées, composées de membres des mêmes églises, la mienne y comprise. Un ecclésiastique m'assura que la guerre est le moyen dont Dieu se sert pour peupler le ciel. J'avais des doutes à ce sujet, mais il était incontestable que les millions d'accidents contribuaient au dépeuplement de la terre. Dans notre église, ce n'était que le 25 décembre que le Christ devenait encore une fois le prince de la paix. Pour moi un christianisme belliqueux n'avait aucun sens.

» Une fois ou deux, notre pasteur nous rappela que nous étions censés être la lumière du monde. Cependant, nous n'avions pas assez de zèle pour éclairer notre ville natale. En réalité, d'un point de vue doctrinal, les choses étaient un peu vagues au sein de notre église. Cela était dû en grande partie à la doctrine de la trinité, fausse pourtant. D'après l'église, c'était un mystère et il fallait nous en tenir là. Occasionnellement, notre pasteur parlait de la résurrection, surtout le dimanche de Pâques. Mais, après, lors des enterrements, à la maison c'était sur l'immortalité de l'âme et son départ pour le ciel que l'on insistait. Cela m'intriguait aussi. Si le Christ ou n'importe qui avait une âme immortelle, pourquoi la nécessité, pour lui, d'une résurrection? Celle-ci paraissait superflue. Selon le pasteur, la résurrection unit le corps du Christ et son âme immortelle et tous les deux montèrent au ciel. Plus tard je découvris dans la Bible qu'une telle chose était impossible (I Cor. 15:50). Ce n'était qu'en de rares occasions que nous assistions à des discussions bibliques en pleine chaire, puisque le ministre jugeait nécessaire de traiter des questions plus urgentes que la vie éternelle. La doctrine dont nous entendions parler laissait sans réponses de nombreuses questions.

» Une autre chose qui marquait d'un doute mon esprit, c'était l'enseignement de

l'église affirmant que Dieu avait mis l'homme sur la terre afin de l'éprouver et de voir s'il méritait le ciel, en un mot la terre n'avait pas d'autre but que de servir de lieu d'épreuve. Mais comment se fait-il que les anges du ciel furent créés pour vivre dans leur domaine sans éprouver les souffrances qui accompagnent les enfants d'Adam? Et si ce monde méchant est comme Dieu l'a voulu, une autre question troublante se pose: Pourquoi enseignons-nous à nos enfants à prier pour que la volonté de Dieu soit faite sur la terre comme au ciel? Jésus semblait nous dire de prier pour la transformation de la situation actuelle, mais l'église a toujours insisté pour que notre souci soit de nous tenir prêts à quitter cette terre à tout moment. L'église n'ayant pas réussi à assouvir ma faim spirituelle, j'en arrivai à la conclusion que je pouvais tout aussi bien me passer d'elle. Je finis par ne plus y aller. »

De fait c'est là l'histoire de milliers de non-pratiquants. Il arrive que, dans toutes les parties du monde, un grand nombre d'individus qui ne vont pas à l'église pour toutes ces raisons aient un bonheur inattendu qui change en outre leur manière de vivre. Voici, en substance ce qui se passe, comme pourrait le raconter celui qui en a fait l'expérience:

UN VISITEUR

« Un dimanche matin, je traînais, ayant déjeuné après l'heure accoutumée, quand un jeune homme se présenta à notre porte, Bible en main. C'était l'un de ces individus contre lesquels l'église avait coutume de nous mettre en garde, un de ces individus zélés, porteurs de l'« absurde » doctrine. Ne voulant pas être grossier, je fis un effort pour l'écouter. « Dieu mit l'homme sur la terre pour y vivre à jamais », dit-il, « à condition qu'il obéisse. La chute d'Adam nous apporta la mort à tous mais ne changea pas le dessein de Dieu d'avoir une terre paradisiaque. La prière modèle, enseignée par Jésus, nous invite à prier pour que le gouvernement du royaume de Dieu détruise ce monde méchant et fasse du paradis une réalité. Les guerres, les larmes et la mort disparaîtront et Dieu fera toutes choses nouvelles. C'est là la bonne nouvelle que les témoins de Jéhovah portent jusqu'aux extrémités de la terre, en harmonie avec Matthieu 24:14. »

» Je le harcelai de questions et chaque fois je reçus une réponse scripturale. Il m'informa que la trinité était une doctrine païenne, formellement contredite par des textes bibliques comme Jean 14:28 et I Corinthiens 11:3, entre autres. « L'homme est une âme », dit-il, « et la Bible montre que l'âme meurt. » (Il se reporta à Ezéchiel 18:4, Ecclésiaste 9:5, 10 et Jacques 5:20). « Puisque l'âme meurt, Dieu nous a offert une *résurrection* dans son monde nouveau de la justice. La vie éternelle est une chose qu'il nous faut rechercher; nous ne la possédons pas en naissant. » — Jean 17:3.

» Au cours des visites suivantes, le jeune ministre répondit aux questions bibliques qui m'avaient intrigué pendant des années. Qu'il plût ou qu'il fît beau, il était toujours présent aux rendez-vous et j'appris sans cesse des choses intéressantes et précieuses. Je commençai à voir que le vrai christianisme a Dieu pour centre et non pas notre propre personne. Toutefois il a des nouvelles à faire connaître au monde, à la place des banalités sur le succès et la paix à tout prix. Le vrai christianisme exige encore la vertu et la foi démontrée par les œuvres. Il lui reste un témoignage à donner et Dieu se sert d'hommes, de femmes et d'enfants pour le faire, comme il le fit il y a 1900 ans. Aujourd'hui comme alors, aucun d'eux n'est payé pour le faire; tous se sont voués à faire la volonté de Dieu, par amour.

» Dimanche prochain, j'irai voir certains de mes anciens camarades, membres de la même église; j'irai les voir, non pas à l'église, mais chez eux. Comme moi autrefois, quantité d'entre eux ne seront pas à l'office, ayant besoin de quelque chose de meilleur. Ce sera pour moi un plaisir de leur montrer comment le trouver directement dans la Bible. Je le ferai, si Jéhovah le permet, car je suis maintenant l'un des témoins de Jéhovah. »

LA MAIN DANS LES ÉCRITURES

LA SEULE main de l'homme, avec son pouce opposable aux autres doigts, témoigne éloquemment de la sagesse et de l'habileté du Créateur de l'homme. En fait, si ce n'était cette main de forme unique en son genre, l'homme serait bien plus limité dans ses œuvres.

Ce n'est pas sans raison que les Ecritures parlent des mains si souvent, deux mille fois environ. On se servait autrefois de la main comme mesure. Une largeur de main valait un peu moins de trois pouces, soit un peu plus de 7 centimètres et demi. Un empan, c'est-à-dire, l'intervalle entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt, valait 8 pouces ou 22 centimètres et demi, la moitié d'une coudée, la coudée étant évaluée à 45 centimètres environ. Aussi, quand nous lisons que le géant Goliath avait une taille de six coudées et un empan, nous comprenons par là qu'il atteignait trois mètres env. — Ex. 37:12; I Sam. 17:4.

Les mains servaient aussi dans la prière; elles étaient, non pas croisées dans une attitude de dévotion hypocrite, mais tendues vers Jéhovah Dieu, dans un geste implorant et significatif, comme celui du roi Salomon, le jour de la dédicace du temple: « Salomon... étendant ses mains vers le ciel, il dit: Jéhovah, Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu semblable à vous. » Il est dit de la sagesse qu'elle étend sa main quand elle appelle ceux qui ont besoin d'elle. D'autre part, il est écrit que Dieu étend sa main contre ses ennemis quand il exécute contre eux son jugement. — I Rois 8:22, 23, *AC;* Esdras 9:5; Néh. 8:6; Prov. 1:24; Es. 5:25; 31:3.

Les mains paraissaient bien en vue dans le culte dirigé par la prêtrise lévitique, dans la cérémonie d'installation tout particulièrement. A maintes reprises, Aaron et ses fils posaient leurs mains sur certains animaux destinés au sacrifice pour indiquer que ces animaux les représentaient ou étaient sacrifiés pour eux. Puis certaines offrandes étaient déposées sur les paumes (des mains) d'Aaron et de ses fils, geste préfigurant l'acte par lequel Dieu remplit les mains de Jésus-Christ et des membres de son corps de pouvoir et d'autorité pour servir d'une manière agréable en qualité de prêtres. — Lév. 8:14, 18, 22, 27, *Da.*

Dans l'ancien Israël, pour sceller un accord, on se donnait la main en guise de signature ou pour ratifier l'engagement: « Ils donnèrent leurs mains, (promettant) de renvoyer leurs femmes (païennes). » Et quand un homme se portait caution pour un autre, il l'indiquait en frappant la paume de la main ou en donnant la main, chose déconseillée par le sage écrivain des Proverbes, qui dit: « On se trouve mal de cautionner autrui (un étranger, *NW*), et qui hait ceux qui frappent dans la main est en sécurité. » — Esdras 10:19, *La,* Gl. et V.; Prov. 11:15, *La;* 6:1, *La;* 17:18, *La;* 22:26, *La.*

Dans les Ecritures grecques chrétiennes, nous voyons les mains servant à opérer des guérisons miraculeuses: « Après le coucher du soleil, tous ceux qui avaient des malades atteints de diverses maladies les lui amenèrent. Il imposa les mains à chacun d'eux, et il les guérit. » L'imposition des mains précédait aussi le don du saint esprit: « (Ils) leur imposèrent les mains, et ils reçurent le saint esprit. » Et quand le saint esprit révéla à l'assemblée d'Antioche que la volonté de Dieu demandait que Paul et Barnabas fussent mis à part pour une œuvre spéciale, « ils leur imposèrent les mains, et les laissèrent partir ».

Dans un sens figuratif, la main est souvent employée dans les Ecritures pour se référer à la force employée, celle de Jéhovah comme celle de l'homme. « La main (force employée) de Jéhovah s'appesantit sur les Azotiens. » Il fut promis à Juda: « Ta main sera sur la nuque de tes ennemis. » — I Sam. 5:6, *AC;* Gen. 49:8; voyez aussi Exode 6:1; 9:3.

Les mains représentent aussi l'activité et la coopération. C'est ainsi que le prophète Oded déclara au fidèle roi Asa: « Vous donc, fortifiez-vous, et ne laissez pas vos mains s'affaiblir, car il y aura un salaire pour vos œuvres. » D'autre part, le roi Saül fit mettre à mort certains prêtres qui avaient coopéré avec David, « parce que leur main aussi (avait été) avec David ». — II Chron. 15:7; I Sam. 22:17, *Da.*

Puisque, à l'aide de ses mains, un meurtrier peut prendre la vie d'un autre, il est dit des mains qu'elles sont « pleines de sang ». Pilate chercha en vain à dégager sa responsabilité sous ce rapport en se lavant littéralement les mains. — Es. 1:15; Mat. 27:24.

Tous ceux qui apprécient les dons de Dieu, y compris les mains, prendront garde au conseil suivant: « Tout ce que ta main trouve à faire, fais-le selon ton pouvoir. » Oui, quelle que soit l'activité dans laquelle nous nous engageons, nous devons nous y adonner de toute notre force, c'est à-dire, de toute notre âme. — Eccl. 9:10, *Da;* Col. 3:23.

Pourquoi SE SOUMETTRE aux «autorités supérieures»?

«Que toute âme soit soumise aux autorités supérieures, car il n'y a pas d'autorité excepté par Dieu; les autorités existantes se tiennent placées dans leurs positions relatives par Dieu.» — Rom. 13:1, NW.

EN L'AN 2 av. J.-C., Joseph, fils de Jacob, et sa femme Marie, fille d'Héli, alors enceinte, se soumirent à un édit de l'empereur romain, César Auguste. Ils se firent recenser dans leur ville natale en Judée. C'est ainsi que le fils de Marie, Jésus-Christ, naquit à Bethléhem. Ce lieu de naissance était en accord avec la volonté du Père céleste de Jésus, Jéhovah Dieu, qui avait prédit par son prophète Michée, sept siècles auparavant, que son Fils naîtrait à cet endroit (Michée 5:1; Mat. 1:1, 16, 18; Luc 2:1–7; 3:23). Ainsi, la soumission aux pouvoirs politiques dans ce domaine n'alla pas à l'encontre de la volonté et du dessein divins, malgré que les Juifs en Palestine fussent encore soumis aux Dix Commandements et aux autres lois que Jéhovah Dieu leur avait donnés par son prophète Moïse.

[2] Comme les Juifs étaient sous la loi supérieure de Dieu, ils devaient se soumettre à la fois à cette loi et à celles du gouvernement impérial qui administrait la Judée et la Galilée, y maintenait l'ordre et percevait impôts et taxes. La règle parfaite à suivre pour satisfaire à ces deux exigences est celle énoncée par Jésus-Christ devant un groupe de Juifs dont certains étaient pour l'Empire romain et d'autres contre. Jésus leur déclara: «Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.» (Mat. 22:15–22). Ni les Juifs qui étaient en faveur de l'Empire ni ceux qui y étaient opposés ne purent trouver à redire à cette règle.

[3] Les Césars de l'Empire romain ont depuis longtemps cessé d'exister, ainsi que leur empire, du reste, mais ce qui est représenté par César dans les paroles prononcées par Jésus il y a dix-neuf siècles, existe toujours. Il ne s'agit pas seulement de l'impérialisme et du colonialisme mais des gouvernements politiques de ce monde. Cela est vrai même depuis 1914, date à laquelle prirent fin les Temps des Gentils ou «temps fixés des nations», selon la prophétie de Jésus relative à la fin du présent système de choses (Luc 21:5–7, 24, *NW*). C'est pourquoi la règle énoncée par Jésus doit toujours être respectée et suivie de nos jours, particulièrement par les chrétiens voués et baptisés, comme les témoins de Jéhovah. Certes, les nations existent encore, mais Dieu aussi existe encore, et toutes les nations passent en jugement devant lui depuis 1914. Les personnes qui se soumettent à Dieu comme des brebis, suivront cette règle et ne rendront à César

1. Comment la soumission de Joseph et de Marie aux pouvoirs politiques du monde concourut-elle à l'accomplissement de la volonté et d'une prophétie divines?

2. Quels furent les deux codes que les Juifs devaient concilier, et quelle règle parfaite Jésus énonça-t-il à ce sujet?

3. Pourquoi les chrétiens doivent-ils suivre cette règle parfaite, même depuis 1914?

que ce qui est à César, mais à Dieu tout ce qui est à Dieu. En qualité d'apôtres chrétiens, Paul et Pierre suivirent fidèlement cette règle et la préconisèrent dans leurs écrits. — Mat. 25: 31–40.

[4] Aux environs de l'an 56, Paul écrivit à l'assemblée chrétienne située dans la capitale même de l'Empire romain. Dans le treizième chapitre de sa lettre, il aborda

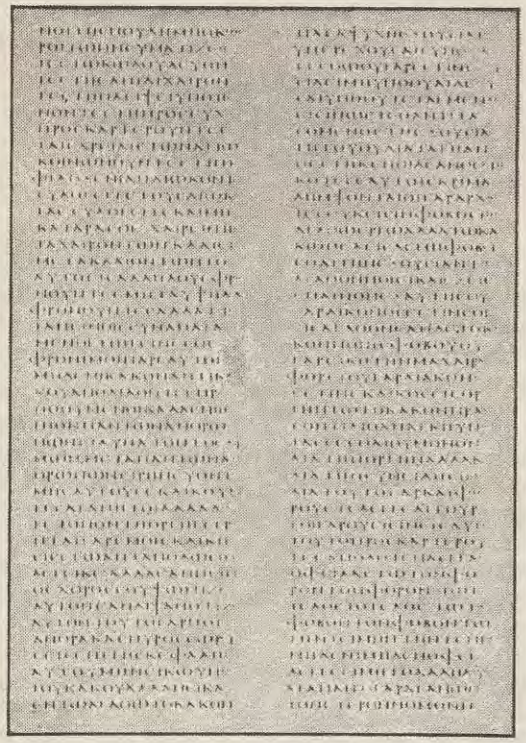

Codex Vaticanus 1209, page reproduisant le texte de Romains 12: 10 (fin) à 13: 8.

cette question controversée de la soumission. Ce fut plus de deux cents ans avant la naissance de la soi-disant chrétienté (au IV[e] siècle). Paul écrivit sa lettre en plein milieu de la domination de l'empire païen de Rome, avant qu'il y ait des rois se disant chrétiens, revendiquant le « droit divin » et prétendant régner « par la grâce de Dieu ». Ce ne fut donc pas à propos des dirigeants politiques de la chrétienté que Paul écrivit aux chrétiens de Rome mais au sujet des gouvernants païens, comme l'empereur, ses gouverneurs et les rois des nations. A Rome, surtout, les chrétiens devaient bien connaître la réponse à la question suivante: Bien que les dirigeants du monde ne soient pas des hommes voués à Jéhovah Dieu, les chrétiens doivent-ils quelque chose à ces autorités existantes qui gouvernent le pays, même la Palestine et sa capitale, Jérusalem? Pour pouvoir respecter les principes du christianisme, l'assemblée de Rome devait être bien renseignée sur ce point litigieux afin d'agir selon une conscience éclairée. Paul traita cette question dans sa lettre après y avoir mûrement réfléchi. Il s'exprima en termes clairs et il est certain que les destinataires comprirent exactement ce qu'il écrivit. Pourtant, de nos jours, dix-neuf siècles plus tard, le sens des paroles de Paul suscite des discussions, comme le monde entier a pu le constater dernièrement, à l'occasion d'une grande controverse religieuse en Allemagne divisée *.

[5] Paul écrivit « à tous ceux qui, à Rome, sont bien-aimés de Dieu, appelés à être saints »; il rédigea donc sa lettre pour la gouverne de l'assemblée chrétienne (Rom. 1: 7). Mais tout ce qu'il y écrivit ne concerne pas l'organisation intérieure de l'assemblée. Pour nous, il s'agit avant tout de savoir si les sept premiers versets de Romains chapitre treize s'appliquent à la vie des chrétiens à l'intérieur de l'assemblée ou à l'extérieur. Parmi d'autres indications nous permettant de le savoir, nous pouvons consulter les versets précédant ce chapitre. N'oublions pas que Paul ne divisa pas son épître en chapitres et versets; il l'écrivit comme une simple lettre et non

4. a) Quand et à qui Paul écrivit-il concernant cette question controversée, et à quels dirigeants pensait-il? b) Paul se fit-il comprendre par les destinataires de sa lettre, et qu'en est-il des chrétiens de nos jours?

* Voir le livre intitulé « The Powers That Be » (Les autorités constituées) du Dr Clinton D. Morrison, ecclésiastique, première édition publiée en 1960 en Grande-Bretagne, et l'ouvrage « God and Caesar in East Germany : (Dieu et César en Allemagne de l'Est) de Richard W. Solberg, publié en 1961. Cf. également le périodique « Réveillez-vous! » du 22 novembre 1960, pages 6 et 7.

5, 6. a) Pour qui Paul rédigea-t-il Romains 13: 1–7, mais quelle question se pose à ce propos? b) Qu'est-ce qui nous permettra de trouver la réponse exacte? Qu'allons-nous donc consulter?

sous la forme d'un livre ou bible moderne. Il n'existe aucune preuve qu'il sépara du contexte le passage que nous appelons chapitre 13, versets 1 à 7. Consultons donc le contexte et lisons d'affilée tout le passage allant de ce qui, dans nos Bibles, est le dix-septième verset du chapitre 12, jusqu'au septième verset du chapitre 13. Voici ce passage, d'après la Traduction du monde nouveau:

[6] « Ne rendez à personne le mal pour le mal. Pourvoyez à d'excellentes choses aux yeux de tous les hommes. Si possible, autant que cela dépende de vous, soyez pacifiques avec tous les hommes. Ne vous vengez pas vous-mêmes, bien-aimés, mais cédez la place au courroux; car il est écrit: « La vengeance est à moi; moi je rendrai, dit Jéhovah. » Mais: « si ton ennemi a faim, donne-lui à manger; s'il a soif, donne-lui à boire; car en faisant ainsi tu amoncelleras sur sa tête des charbons ardents ». Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais ne cesse de vaincre le mal par le bien. Que toute âme soit soumise aux autorités supérieures, car il n'y a pas d'autorité excepté par Dieu; les autorités existantes se tiennent placées dans leurs positions relatives par Dieu. Celui donc qui s'oppose à l'autorité a pris position contre l'arrangement de Dieu; ceux qui ont pris position contre elle recevront un jugement sur eux-mêmes. Car ceux qui dirigent sont un objet de crainte, non pour la bonne action mais pour la mauvaise. Veux-tu donc ne pas avoir de crainte de l'autorité? Fais sans cesse le bien, et tu auras des louanges de sa part; car elle est pour toi ministre de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais ce qui est mal, sois dans la crainte: car ce n'est pas sans dessein qu'elle porte l'épée; car elle est ministre de Dieu, vengeur pour exprimer le courroux sur celui qui pratique ce qui est mal. Il y a donc une raison majeure pour que vous soyez dans la soumission, non seulement à cause de ce courroux mais aussi à cause de votre conscience. C'est pourquoi, en effet, vous payez aussi des impôts; car ils sont serviteurs publics de Dieu, s'employant constamment à cela même. Rendez à tous ce qui leur est dû, à celui qui exige l'impôt, l'impôt; à celui qui exige le tribut, le tribut; à celui qui exige la crainte, une telle crainte; à celui qui exige l'honneur, un tel honneur. »

[7] De la lecture de ce passage il ressort que dans les cinq derniers versets du chapitre douze, Paul explique aux saints de Dieu comment ils doivent se comporter parmi les hommes en dehors de l'assemblée chrétienne. L'expression « tous les hommes » englobe même un ennemi qui ferait du mal aux chrétiens, donc quelqu'un du dehors qui ne fait pas partie de l'assemblée. Paul enchaîne cette pensée directement à sa discussion des « autorités supérieures », démontrant par là qu'il pense non aux relations intérieures de l'assemblée mais à celles existant entre cette dernière et le dehors. Il s'ensuit logiquement que les « autorités supérieures » dont il est question sont celles du dehors, celles du monde *. Il ne nous faut certainement pas fermer les yeux au fait qu'il existe des autorités à l'extérieur de l'assemblée chrétienne.

[8] Bien que s'adressant à l'assemblée de Rome, Paul écrivit sa lettre en grec et non en latin. Pour dire « autorité », il utilisa le mot grec *exousia*. Les lecteurs de la version des *Septante*, traduction grecque des Ecritures hébraïques, connaissaient bien l'emploi de ce terme pour désigner les règnes ou gouvernements païens (voir Daniel 7:6,14,17; 11:5). Satan le Diable lui-même prétend exercer de l'autorité. Pour tenter Jésus-Christ, il lui offrit le règne et la domination du monde. Il déclara à Jésus: « Je te donnerai toute cette autorité [*exousia*] et la gloire de ces royaumes; car elle m'a été donnée, et je la donne à qui je veux. » Mais Jésus refusa de marchander le pouvoir mondial

* Cf. « Le divin plan des âges » (1886) de Charles T. Russell, édition française de 1919, page 277 (§ 3), page 296 (§ 1) et page 297 (§ 1). Voir aussi « Le temps est proche » (1889) du même auteur, 3me édition française, page 77.

7. D'après le contexte, où convient-il de situer les « autorités supérieures » dont il est question?
8. a) Pour dire « autorité » quel terme grec Paul employa-t-il, et ailleurs, qui fut désigné par ce mot? b) Quel emploi Satan le Diable fit-il de ce terme, et comment un centurion à Capernaüm l'utilisa-t-il?

avec l'adversaire principal de Dieu (Luc 4:6–8, *Da*). Plus tard, un centurion romain à Capernaüm implora Jésus de guérir son serviteur et utilisa certains des termes que l'on trouve dans Romains 13:1. Il dit à Jésus: « Dis seulement une parole, et mon serviteur sera guéri; car moi aussi, je suis un homme placé sous l'autorité d'autrui, ayant sous moi des soldats; et je dis à l'un: Va, et il va. » — Mat. 8:5–9, *Da*; Luc 7:8.

AUTORITES DU MONDE

[9] Quand il prévint ses disciples qu'ils seraient persécutés par les ennemis du christianisme, Jésus leur dit: « Quand on vous amènera devant les assemblées synagogales et les magistrats et les autorités, ne vous préoccupez ni de la manière dont vous vous défendrez, ni de ce que vous direz. » (Luc 12:11, *NC*). Selon Luc 20:20, les chefs religieux juifs envoyèrent à Jésus des hommes qui feignaient d'être justes « pour lui tendre des pièges et saisir de lui quelque parole, afin de le livrer au magistrat et à l'autorité du gouverneur ». Au moment où Jésus se livra à ses ennemis dans le jardin de Gethsémané, il leur déclara: « C'est ici votre heure, et le pouvoir (l'autorité, *NW*) des ténèbres. » (Luc 22:53, *Da;* Col. 1:13). Que fit de Jésus le gouverneur Ponce Pilate? « Ayant appris qu'il était de la juridiction [*exousia*] d'Hérode, il le renvoya à Hérode. » (Luc 23:7). En harmonie avec le fait que les gouverneurs du monde détenaient de l'autorité, Jésus avait dit auparavant à ses apôtres: « Les rois des nations les dominent, et ceux qui exercent l'autorité sur elles sont appelés bienfaiteurs; mais il n'en sera pas ainsi de vous. » (Luc 22:25, 26, *Da*). Et le dernier livre de la Bible, qui a prédit les événements se produisant à notre époque, déclare à propos de dix rois symboliques, qu'ils « reçoivent autorité comme rois pendant une heure avec la bête. Ils ont un même dessein, et ils donnent leur puissance et leur autorité à la bête ». (Apoc. 17:12, 13.) Tous ceux-là sont des « autorités » de ce monde.

[10] On pourra objecter, cependant, que dans Romains 13:1, Paul qualifie les autorités de « supérieures » et, par suite, qu'il ne s'agit pas des autorités du monde présent. Peut-il exister des autorités « supérieures » à Dieu? Non, assurément pas; mais Paul nous rappelle que tout en étant « supérieures », les « autorités » en question sont assujetties à Dieu. Dans quel sens? Paul affirme: « Il n'y a pas d'autorité excepté par Dieu; les autorités existantes se tiennent placées dans leurs positions relatives [par qui?] par Dieu. » Si Dieu les a placées dans leurs positions relativement à lui-même et les unes par rapport aux autres, ces « autorités supérieures » doivent obligatoirement être assujetties à Dieu, qui est le Très-Haut (Luc 6:35; Actes 7:48; Héb. 7:1). « Supérieur », selon le participe grec utilisé par Paul, signifie « se tenant au-dessus; plus élevé (ou meilleur); prédominant; proéminent », mais pas nécessairement suprême. Citons quelques autres passages où ce verbe grec est employé.

[11] Dans I Timothée 2:1, 2 (*Da*), Paul dit qu'il faut faire des prières « pour tous les hommes, — pour les rois et pour tous ceux qui sont haut placés ». L'expression « haut placés » traduit le nom grec *hyperokhe,* qui dérive du verbe *hyperékhein,* et c'est le participe de ce verbe que Paul utilise dans Romains 13:1. Pierre se sert du même verbe grec dans I Pierre 2:13 (*NW*), quand il parle du roi comme « étant supérieur ». De même, dans Philippiens 2:3, (*Da*), l'apôtre Paul dit aux chrétiens comment ils devraient se considérer au sein de l'assemblée. « Dans l'humilité, dit-il, l'un estime l'autre supérieur à lui-même », mais non suprême, comme Jéhovah Dieu.

---

9. Comment Jésus et ses ennemis appliquèrent-ils ce mot aux autorités de ce monde?

10. L'emploi de l'adjectif « supérieures » pour qualifier les « autorités » indique-t-il qu'il ne s'agit pas des autorités du monde présent, et qu'est-ce qui détermine notre réponse?

11. Comment le même verbe grec est-il employé dans I Timothée 2:1, 2; I Pierre 2:13 et Philippiens 2:3?

« SUPERIEURES » A QUI?

12 Néanmoins, dans le monde où les chrétiens se trouvent, bien qu'ils n'en fassent pas partie, il existe des hommes qui sont plus haut placés et qui détiennent plus d'autorité que les vrais chrétiens. C'est le cas des gouvernements politiques, car les chrétiens qui sont vraiment voués à Dieu, comme les témoins de Jéhovah, ne se mêlent pas de politique et ne se présentent pas comme candidats aux fonctions politiques. Mais ils se souviennent des paroles du roi Salomon dans Ecclésiaste 5:8 (*Da*), selon lesquelles Jéhovah Dieu est supérieur à l'homme le plus élevé. Ce passage déclare: « Si tu vois le pauvre opprimé et le droit et la justice violentés dans une province, ne t'étonne pas de cela; car il y en a un qui est haut au-dessus des hauts, et qui y prend garde, et il y en a de plus hauts qu'eux. »

13 Puisque les chrétiens ne peuvent éviter d'avoir affaire aux gouvernements du monde, Paul leur dit dans sa lettre aux Romains: « Que toute âme soit soumise aux autorités supérieures. » Il leur rappelle qu'ils sont des âmes et que leur vie ou âme est en jeu. Chaque âme, chaque membre de l'assemblée, se trouve ainsi dans l'obligation de se soumettre. Personne n'est excepté, pas même Paul, comme sa carrière le prouve. Mais jusqu'où cette soumission de la part des chrétiens doit-elle aller? Est-elle sans limites? Absolument pas. N'oubliez pas que Romains 13:1 ne s'adresse pas aux anges célestes qui ne sont soumis qu'à Dieu et à son Fils glorifié, Jésus-Christ (Héb. 1:5,6; I Pierre 3:21,22). Les anges ont déjà combattu jadis contre les gouvernements politiques humains et ils doivent encore les combattre lors de la « guerre du grand Jour du Dieu tout-puissant ». (Apoc. 16:14–16, *Li;* 19:14–20.) Romains 13:1 ne s'applique pas à eux mais aux chrétiens ici-bas, où les gouvernements politiques du présent système de choses existent encore.

12. Dehors, dans le monde, existe-t-il des hommes qui sont plus haut placés que le chrétien, et de quoi les chrétiens se souviennent-ils à ce propos?
13. Pourquoi « toute âme » doit-elle se soumettre, et qu'est-ce qui indique que cette règle ne s'applique pas aux anges?

14 Il y a sur la terre de nombreux domaines dans lesquels le chrétien doit se soumettre, en harmonie avec la Parole écrite de Dieu. Même Jésus, pendant sa jeunesse à Nazareth, « était soumis » à ses tuteurs terrestres, Joseph et Marie (Luc 2:51,52; Gal. 4:1–5). Aussi la soumission des enfants aux parents chrétiens est-elle exigée dans I Timothée 3:4 et Ephésiens 6:1–4. De même, les jeunes chrétiens doivent se soumettre aux chrétiens mûrs (I Pierre 5:5), les esclaves ou serviteurs à leurs maîtres (Tite 2:9; I Pierre 2:18; Eph. 6:5–8), les femmes à leurs maris (Col. 3:18; Tite 2:5; I Pierre 3:1,5; Eph. 5:22–24), les sœurs aux frères dans l'assemblée (I Cor. 14:33,34) et, enfin, les membres de l'assemblée aux frères qui les servent fidèlement (I Cor. 16:16). Ce sont tous des cas de soumission relative et limitée car, avant tout, les chrétiens doivent suivre le conseil donné dans Jacques 4:7, qui dit: « Soumettez-vous donc à Dieu; résistez au diable, et il fuira loin de vous. »

15 Pareillement, la soumission dont les chrétiens doivent faire preuve vis-à-vis des « autorités supérieures » du présent monde, n'est que relative, car ils doivent tenir compte de Dieu et de leur conscience. L'apôtre Paul dit, par exemple, que l'une des raisons pour lesquelles toute âme doit se soumettre est qu'« il n'y a pas d'autorité excepté par Dieu ».

AVEC LA PERMISSION DE DIEU

16 Satan le Diable ne détient aucun pouvoir qu'il n'ait reçu de Dieu. Pourtant, nous ne devons jamais un seul instant nous soumettre au Diable; au contraire, nous devons le combattre. Il a reçu un octroi d'autorité invisible vis-à-vis du présent monde, sinon il n'eût pas pu offrir l'autorité mondiale à Jésus quand il essaya de l'amener à pécher. Une personne qui détient un pouvoir et qui exerce une autorité peut concéder son droit, ou une

14. Citez des cas où le chrétien doit faire preuve d'une soumission relative.
15. Par conséquent, quelle sorte de soumission doit-on rendre aux « autorités supérieures », et pourquoi?
16. Comment se fait-il que Satan le Diable exerce une autorité, et qu'est-ce qu'il en a fait?

partie de son droit, à autrui. C'est ce qu'a fait Satan, « le grand dragon », en faveur de son organisation visible sur la terre. Dans Apocalypse 13:1, 2, cette organisation est représentée sous la figure d'une bête sauvage, et il est dit à son sujet: « Le dragon lui donna sa puissance, et son trône, et une grande autorité. »

17 Il va de soi que cela n'a pu se faire qu'avec la permission de Dieu, et les gouvernements et règnes politiques actuels en sont la conséquence. Satan le Diable n'est toutefois pas une autorité visible et terrestre à laquelle les chrétiens doivent se soumettre. Lorsque les chrétiens se soumettent aux gouvernements terrestres ou aux « autorités supérieures » visibles et humaines, ils ne se soumettent pas au Dragon, Satan le Diable. Ils le font pour obéir au commandement de Dieu.

18 Depuis les temps antédiluviens jusqu'à nos jours, Satan le Dragon n'exerce son pouvoir et son autorité que dans la mesure où Dieu lui en a accordé la permission. Si Dieu n'a pas encore détruit Satan, c'est uniquement pour accomplir les paroles qu'il lui avait prononcées dans le jardin d'Éden, à la suite du péché d'Adam et Eve. Dieu avait dit à Satan: « Je mettrai inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité: celle-ci t'écrasera la tête, et tu lui blesseras le talon. » — Gen. 3:15.

19 Il fallait permettre au Diable d'avoir la liberté d'action et le temps nécessaires pour trancher la question qu'il avait soulevée, savoir: Qui détient la souveraineté dans l'univers, Jéhovah Dieu ou Satan le Diable? En outre, puisque la Postérité ou Descendance de la « femme » de Dieu était impliquée, Dieu devait prouver que, malgré la chute dans le péché du premier homme parfait par suite de la pression exercée sur lui par Satan le Diable, il pouvait mettre sur la terre, au milieu du monde satanique, une Postérité qui lui resterait fidèle. La soumission de cette Postérité aux « autorités supérieures » terrestres ne devait pas l'amener à abandonner sa fidélité ou son intégrité envers Dieu.

20 Le cas de Job, un habitant du pays d'Uts renommé pour sa patience, est un bon exemple de la manière dont Dieu a permis à Satan d'utiliser sa puissance contre les hommes fidèles. Défié par Satan le Diable, Jéhovah Dieu déclara à ce dernier à propos de Job: « Voici, tout ce qui lui appartient, je te le livre; seulement, ne porte pas la main sur lui. » Ayant échoué, Satan défia Dieu une seconde fois. Jéhovah lui dit concernant Job: « Voici, je te le livre: seulement, épargne sa vie. » Job réussit de nouveau à prouver que Satan le Diable est un menteur. L'épreuve de Job préfigurait l'échec total de Satan quand Dieu lui permettrait d'employer ses pouvoirs contre la Postérité ou Descendance de la « femme » de Dieu. — Job 1:12; 2:6.

21 Ce qui est vrai de Satan, l'est également des « autorités supérieures » humaines et visibles. Vu l'enjeu de la contestation entre Jéhovah et Satan, elles ne pourraient exercer aucune autorité sans la permission divine. A ce propos, le Membre principal de la Postérité de la « femme » de Dieu, Jésus-Christ, fit une déclaration très instructive quand il comparut devant l'autorité supérieure de la Judée, en l'occurrence le gouverneur romain, Ponce Pilate. La vie humaine de Jésus était en jeu.

22 Lorsque le Christ refusa de parler de son origine céleste, « Pilate lui dit: Ne me parles-tu pas, à moi? Ne sais-tu pas que j'ai le pouvoir de te relâcher et que j'ai le pouvoir de te mettre au poteau? Jésus lui répondit: Tu n'aurais aucun pouvoir du tout contre moi à moins qu'il ne t'eût été accordé d'en haut. » (Jean 19:9–11, *NW*). Ce fut seulement avec la permission de Dieu que Pilate put exercer son autorité terrestre contre Jésus et le faire exécuter.

17. Lorsque les chrétiens se soumettent aux gouvernements politiques, se soumettent-ils à Satan, et sinon, pourquoi?

18, 19. a) A cause de quelle déclaration Dieu s'est-il abstenu de détruire Satan? b) Que devait prouver Dieu concernant la Postérité promise?

20. De quoi le cas de Job, du pays d'Uts, est-il un exemple, et que préfigurait son épreuve?

21, 22. a) Grâce à quoi les « autorités supérieures » ont-elles pu exercer de l'autorité? b) Comment Jésus souligna-t-il ce point devant le gouverneur romain?

[23] Il en est de même des « autorités supérieures » politiques quand elles agissent contre les autres membres de la Postérité ou Descendance de la « femme » de Dieu, quand elles persécutent, par exemple, les « restes de sa postérité » de nos jours (Apoc. 12:13,17). Par conséquent, les paroles de Paul dans Romains 13:1 se rapportent à l'autorité détenue par ces « autorités supérieures » avec la permission divine. Ce fait se trouve confirmé par la version *An American Translation,* qui rend comme suit le passage en question: « Chacun doit obéir aux autorités qui sont au-dessus de lui, car aucune autorité ne peut exister sans la permission de Dieu. »

[24] Peu importe l'emploi que font les dirigeants imparfaits et pécheurs de l'autorité qui leur a été octroyée, ils ne pourront jamais léser les intérêts éternels du fidèle peuple de Dieu; au contraire, cette autorité servira plutôt ces intérêts. Dieu surveille la manière dont les hommes se servent de l'autorité dont ils ont été investis. Sa Parole écrite indique que Dieu n'ignore pas le bon ou le mauvais usage qu'ils en font. Les « autorités supérieures » exercent donc leur autorité avec la permission de Dieu mais non « de droit divin ».

LES « AUTORITES EXISTANTES » PLACEES DANS LEURS POSITIONS

[25] Poursuivant l'idée de la permission divine, la suite de Romains 13:1 déclare: « Les autorités existantes se tiennent placées dans leurs positions relatives par Dieu. » Le verbe grec (*tasso*) employé ici par Paul signifie « ordonner; disposer suivant un certain ordre ». Dans Luc 7:8, ce verbe est utilisé dans le sens d'être placé sous les ordres de quelqu'un d'autre. Il a donc trait à l'arrangement des choses (Mat. 28:16; Actes 28:23; 15:2). Il convient de remarquer que Romains 13:1 ne dit pas que les autorités existantes ont été *créées* par Dieu. Jéhovah n'est pas leur Créateur. Il a permis qu'elles existent. Il a même prévu leur existence. Il l'a prédite en ce sens qu'il était résolu à permettre leur existence. Il a toujours eu présents à l'esprit les rapports qui existeraient entre ces « autorités supérieures » terrestres et la Postérité ou Descendance de sa « femme ».

[26] Cela se voit dans le cas de l'ancienne nation juive, Israël ou Jacob. Moïse, le prophète de Dieu, sortit Israël (ou Jacob) de l'Egypte et le conduisit jusqu'à la frontière de la Terre promise de Canaan, en lui faisant contourner ou traverser un certain nombre de nations du monde. Peu avant de mourir, Moïse composa un chant prophétique qui déclare, entre autres: « Quand le Très-Haut [Jéhovah Dieu] assigna aux nations leur héritage. Quand il sépara les enfants des hommes, il fixa les limites des peuples d'après le nombre des enfants d'Israël. Car la portion de Jéhovah, c'est son peuple, Jacob est le lot de son héritage. (...) Jéhovah seul l'a conduit, nul dieu étranger n'était avec lui. » (Deut. 32: 8, 9, 12, *AC*). En harmonie avec les prophéties de la Bible, le Membre principal de la Postérité de la « femme » de Dieu, et des milliers d'autres membres de sa Postérité, sont sortis de cette nation. Dès lors, on comprend pourquoi Jéhovah fixa les limites des peuples du monde « d'après le nombre des enfants d'Israël ». Il s'intéressait à la venue de cette Postérité.

[27] L'apôtre Paul exprima une pensée semblable devant une haute cour à Athènes. Il déclara: « Le Dieu qui a fait le monde et tout ce qui s'y trouve, étant le Seigneur du ciel et de la terre, n'habite point dans des temples faits de main d'homme (...). Il a fait que tous les hommes, sortis d'un seul sang, habitassent sur toute la surface de la terre, ayant déterminé la durée des temps et les bornes de leur demeure; il a voulu qu'ils cherchassent le Seigneur,

23. En est-il de même des « autorités » quand elles agissent contre les autres membres de la postérité de la femme de Dieu, et comment ce fait se trouve-t-il confirmé par la traduction de Romains 13:1 dans une version américaine?

24. L'emploi de l'autorité octroyée peut-il léser les intérêts du peuple de Dieu, et cette autorité s'exerce-t-elle « de droit divin »?

25. Dans quel sens les « autorités existantes » sont-elles « placées »?

26. D'après quoi Dieu fixa-t-il les limites des peuples du monde, et pourquoi?

27. Quelle déclaration de Paul devant une haute cour à Athènes rejoint cette pensée? Expliquez à ce propos les cas d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

et qu'ils s'efforçassent de le trouver en tâtonnant, bien qu'il ne soit pas loin de chacun de nous.» (Actes 17:24, 26, 27). Que Dieu ait déterminé la durée des temps et les bornes de leur demeure, les pages de l'histoire biblique l'attestent. A l'époque où Abraham, Isaac et Jacob erraient dans la Terre promise de Canaan, Jéhovah permit aux Cananéens païens d'occuper le pays et d'y exercer leur autorité; et Abraham, Isaac et Jacob devaient reconnaître leur autorité. «Ils allaient d'une nation à l'autre et d'un royaume vers un autre peuple; mais il ne permit à personne de les opprimer, et il châtia des rois à cause d'eux: Ne touchez pas à mes oints, et ne faites pas de mal à mes prophètes.» — Ps. 105: 13–15.

[28] Plusieurs centaines d'années plus tard, quand l'«iniquité des Amoréens» en Canaan était à son comble et que le temps fixé par Dieu était venu pour les chasser de la Terre promise, Jéhovah sortit les descendants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob de l'Egypte, sous la conduite de Moïse. Il les amena à travers le désert et les fit contourner ou traverser plusieurs nations avant de les conduire jusqu'à la rive orientale du Jourdain. — Gen. 15:13–21; Ps. 105:26–45.

[29] Pendant cette marche vers le pays de Canaan, Dieu ne permit pas à sa nation, Israël, de harceler, d'envahir ou de chasser les nations d'Edom (ou Esaü, la montagne de Séir), de Moab et d'Ammon. Pourquoi? Jéhovah en explique la raison en ces termes: «J'ai donné la montagne de Séir en propriété à Esaü. (...) N'attaque pas Moab, et ne t'engage pas dans un combat avec lui; car je ne te donnerai rien à posséder dans son pays: c'est aux enfants de Lot que j'ai donné Ar en propriété. (...) Je ne te donnerai rien à posséder dans le pays des enfants d'Ammon: c'est aux enfants de Lot que je l'ai donné en propriété.» — Deut. 2:5, 9, 19.

28, 29. a) Quand l'«iniquité des Amoréens» était à son comble, que fit Dieu de son peuple, les descendants d'Abraham? b) Pendant la marche vers le pays de Canaan, qu'est-ce que Dieu n'autorisa pas la nation d'Israël à faire?

[30] Par contre, Jéhovah désigna d'autres nations pour la destruction par son peuple élu, Israël, telles que les Amoréens sous le roi Sihon, les Amoréens sous le roi Og de Basan et les Cananéens situés à l'ouest du Jourdain (Deut. 2:31 à 3:13). Mais quand les envahisseurs israélites perdirent leur zèle pour Dieu et négligèrent de détruire ou de subjuguer les Cananéens (Philistins, Sidoniens, Héthiens, Héviens, Amoréens, Phéréziens, Jébusiens, etc.), Jéhovah déclara qu'il permettrait à ces ennemis de subsister pour éprouver Israël et lui tendre des pièges. — Juges 2:20 à 3:6.

[31] Jéhovah Dieu était conscient de l'existence des autres nations païennes qui entouraient son peuple élu, telles que Babel (Babylone), l'Assyrie, la Syrie et aussi l'Egypte qu'il avait frappée de ses plaies sans toutefois la détruire. Ce fut avant le commencement des Temps des Gentils en 607 av. J.-C. Jéhovah Dieu lui-même avait prédit ces «temps fixés des nations» et son Fils, Jésus-Christ, les mentionna également dans sa prophétie relative à la fin du système de choses du présent monde (Luc 21:24; Jér. 25:8–29; Deut. 28:64–68; Lév. 26:31–41). Par ses prophètes Esaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel, Jéhovah avait aussi prédit la succession de puissances mondiales qui, à partir de Babylone, se suivraient au cours de ces Temps des Gentils, jusqu'à la fin de cette période en 1914 de notre ère*.

[32] Certains des symboles remarquables du dernier livre de la Bible sont autant de prophéties prédisant l'existence de divers groupes de nations dans ce «temps de la fin», depuis 1914: par exemple, l'organisation terrestre visible du Diable, la double

* Voir Esaïe 13:1 à 14:4; 44:28 à 45:5; Jérémie 25:12–29; Ezéchiel 21:23–32, Li; Daniel chapitres 2, 7, 8 et 11:1 à 12:4.

30. Que fit Dieu à d'autres nations par Israël, et pourquoi certaines nations ennemies restèrent-elles en Canaan?

31. Que peut-on dire des rapports entre Dieu et les nations qui entouraient Israël avant et pendant les «temps fixés des nations»?

32. Qu'a prédit Dieu concernant divers groupes de nations qui existeraient à partir de 1914, et pendant quelle période Paul rédigea-t-il sa lettre à propos des «autorités supérieures»?

puissance mondiale anglo-américaine, la Société des Nations et les Nations unies (Apoc. 13:1 à 19:20). Jéhovah Dieu a prédit de même la destruction de toutes ces « autorités supérieures » dans « la guerre du grand Jour du Dieu tout-puissant ». L'apôtre Paul rédigea sa lettre concernant ces « autorités supérieures » au temps de l'Empire romain, donc pendant les Temps des Gentils. Le présent article au sujet de ces autorités est publié dans *La Tour de Garde* quarante-huit années après la fin des Temps des Gentils en 1914.

[33] Cependant, Romains 13:1 n'a pas cessé d'être applicable en 1914. La fin des « temps fixés des nations » en cette année-là ne mit pas un terme à l'existence sur la terre des « autorités supérieures » des Gentils, bien qu'elles passent actuellement en jugement devant le Royaume de Dieu établi dans les cieux depuis 1914, date à laquelle Jésus-Christ fut intronisé à la droite de Dieu. Ces « autorités supérieures » des Gentils existent toujours, même si elles sont en train de subir de nombreuses modifications et d'effectuer des rajustements. Le Dieu tout-puissant continuera de permettre leur existence jusqu'à l'achèvement de son œuvre de rassemblement des brebis dans toutes les nations, selon sa volonté. Alors, il déclenchera la guerre universelle d'Harmaguédon, où ces autorités seront anéanties.

UNE DIVERSITE DE LOIS

[34] La succession des puissances mondiales sur la scène du monde au cours des Temps des Gentils a entraîné obligatoirement des changements de lois. Le peuple devait pourtant s'y plier. Les lois locales d'un pays pouvaient également différer de celles des pays voisins, suivant les conceptions des dirigeants locaux en matière de droit. Les lois d'un pays pouvaient être exactement le contraire de celles d'une autre nation. Mais même les lois que Dieu donne à son peuple changent de temps à autre. Par exemple, la nation d'Israël était soumise aux lois de l'ancienne alliance que Jéhovah avait conclue avec elle par la médiation de Moïse, alors que la « nation sainte » de l'Israël spirituel est soumise, depuis l'an 33, aux lois chrétiennes de la nouvelle alliance que Dieu a conclue avec elle par la médiation de son Fils, Jésus-Christ. Dieu interdit aux Juifs des temps anciens de manger la graisse, le porc et les animaux impurs mais ses lois actuelles permettent aux chrétiens de manger toutes ces choses. Pourtant, Dieu ne s'est pas contredit.

[35] Il existe une diversité de lois d'un pays à l'autre et d'une époque à l'autre, et certaines d'entre elles peuvent même se contredire. Néanmoins, ces lois des Gentils ne sont pas toutes contraires à la conscience du peuple de Dieu. Bon nombre de ces lois sont conformes aux exigences de la conscience chrétienne sans, pour cela, que les législateurs gentils aient été influencés par le judaïsme ou le christianisme. Comment cela se fait-il? L'explication en est fort simple. Tous les peuples et toutes les nations descendent d'un seul homme, Adam, et de sa femme, Eve. Or, Dieu implanta dans ce couple le sentiment du bien et du mal que nous appelons « la conscience ». Outre ce début commun, tous les peuples descendent des mêmes ancêtres justes qui survécurent, il y a quarante-trois siècles, au déluge universel, c'est-à-dire Noé, homme consciencieux, et ses trois fils et leurs femmes, soit huit personnes en tout.

[36] La conscience est inhérente à l'homme, puisque Dieu l'a placée en lui. Le déluge remonte à plusieurs millénaires et pourtant la conscience humaine n'a pas disparu, même chez les hommes ne faisant pas partie du peuple élu de Dieu et voué

33. Le premier verset de Romains 13 cessa-t-il d'être applicable en 1914, sinon quand ne sera-t-il plus applicable?

34. Comment se fait-il qu'il y a eu des changements de lois, mais cela ne s'est-il produit que parmi les nations gentiles?

35. Qu'est-ce qui explique que nombre de lois des Gentils sont conformes aux exigences de la conscience chrétienne?

36, 37. D'après l'explication de Paul, que retrouve-t-on dans ces lois?

à lui. C'est la raison pour laquelle dans beaucoup de lois humaines on retrouve des traces de la conscience que Dieu avait donnée à l'homme au départ. A ce propos, Paul écrivit aux chrétiens de Rome:

37 « Ce sont ceux qui (...) mettent [la loi] en pratique qui seront justifiés. Quand les païens, qui n'ont point la loi, font naturellement ce que prescrit la loi, ils sont, eux qui n'ont point la loi, une loi pour eux-mêmes; [dans quel sens?] ils montrent que l'œuvre de la loi est écrite dans leurs cœurs, leur conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant ou se défendant tour à tour. » — Rom. 2:13–16.

38 Il s'ensuit que lorsque les chrétiens se soumettent aux « autorités supérieures » des Gentils et à leurs divers systèmes gouvernementaux et législatifs, ils se conforment aux lois qui reflètent la conscience que Dieu mit dans le cœur de l'homme au commencement. Comme la soumission des chrétiens aux « autorités supérieures » du monde n'est que relative, elle ne les oblige pas à obéir aux lois humaines qui vont à l'encontre des lois du Législateur suprême, Jéhovah Dieu. Même au cours des Temps des Gentils, le prophète Daniel refusa de se plier à la loi médo-perse qui lui interdisait de prier Jéhovah tous les jours. La délivrance miraculeuse de Daniel de la fosse aux lions prouve qu'il a bien agi en refusant de se soumettre au roi Darius plutôt que d'enfreindre la loi de Dieu. — Dan. 6:1–23.

39 Bien que captifs à Babylone, les trois compagnons hébreux de Daniel n'obéirent pas à la loi de l'empereur leur prescrivant de se prosterner devant une statue d'or. Leur délivrance de la fournaise surchauffée, sans que même leurs cheveux aient été brûlés, prouve qu'ils ont bien agi en écoutant leur conscience plutôt que d'avoir obéi à l'empereur et transgressé la loi du Dieu très-haut qui interdisait l'idolâtrie (Dan. 3:1–30). A l'exemple de ces témoins de Jéhovah des temps anciens, les témoins de Jéhovah modernes refusent d'obéir aux lois humaines qui sont contraires à la loi de Dieu. Mais ils ne sont pas des anarchistes devant Dieu; aussi obéissent-ils à toutes les lois des « autorités supérieures » des Gentils qui ne vont pas à l'encontre de la loi divine. Ainsi, ils peuvent se soumettre et être des citoyens respectueux des lois.

40 Grâce à cet examen de l'histoire biblique et à notre connaissance des prophéties de la Bible qui se sont accomplies parmi les nations gentiles, nous pouvons constater la véracité de Romains 13:1, qui déclare: « Les autorités existantes se tiennent placées dans leurs positions relatives par Dieu. » Jéhovah, le Très-Haut, n'est pas le Dieu des nations de ce monde et de leurs « autorités supérieures », néanmoins il exerce une autorité sur elles. Certes, en les disposant ou en les plaçant dans leurs positions respectives et en déterminant la succession des puissances mondiales, Jéhovah ne les a pas placées au-dessus de lui-même ou de son Christ. Mais les autorités jouissent-elles d'une supériorité relative sur la terre? Oui, même vis-à-vis des chrétiens. Elles ont la permission d'exercer une autorité que les vrais chrétiens ne possèdent pas. En effet, les chrétiens ne font pas de politique et ne briguent pas des postes comme autorités dans le présent monde, comme empereur, roi, gouverneur, maire, etc. Ces autorités existantes sont une partie active du monde qui doit bientôt disparaître, à Harmaguédon, alors que les chrétiens ne font pas partie de ce monde condamné. Il n'empêche qu'aussi longtemps que ces autorités existeront, avec la permission de Dieu, les chrétiens leur devront une soumission relative *.

38, 39. a) Lorsque les chrétiens se soumettent aux lois des « autorités supérieures », que font-ils en réalité? b) Pour ce qui est de l'obéissance, qu'indiquent les cas de Daniel, soumis à la loi médo-perse, et de ses trois compagnons, soumis à l'empereur Nebucadnetsar, et comment les chrétiens actuels montrent-ils qu'ils ne sont pas des anarchistes devant Dieu?

* Cf. « Zion's Watch Tower » de juin 1882, page 5. Voir aussi « The Watch Tower » du 15 mai 1914, pages 158, 159.

40. a) Malgré que les « autorités existantes » se tiennent placées par Dieu, quels sont les rapports entre elles et Dieu? b) Ces autorités jouissent-elles d'une certaine supériorité sur la terre, et pourquoi les chrétiens ne peuvent-ils faire autrement que de se soumettre à elles?

Bienfaits découlant de la SOUMISSION aux AUTORITÉS

QUI voudrait prendre position sciemment contre l'arrangement de Dieu? On risque pourtant de le faire si l'on s'oppose à l'autorité que Dieu permet d'exercer aux hommes haut placés. L'opposition n'apporte pas des bienfaits. L'apôtre Paul déclare dans Romains 13:2 (*NW*): « Celui donc [compte tenu du premier verset, expliqué ci-dessus] qui s'oppose à l'autorité a pris position contre l'arrangement de Dieu; ceux qui ont pris position contre elle recevront un jugement sur eux-mêmes. » Puisque cette opposition constitue une prise de position contre l'arrangement divin, Dieu n'empêche pas les autorités de juger et de punir celui qui s'oppose à elles.

[2] Jésus connaissait bien l'arrangement divin, aussi ne s'opposa-t-il pas aux autorités terrestres, bien que cette soumission lui coûtât la vie. Il ne s'opposa pas à l'autorité que Dieu permettait au gouverneur romain d'exercer à Jérusalem et il se laissa condamner à mort. Comme Jésus l'expliqua au gouverneur, l'autorité de ce dernier n'était limitée que par l'autorité divine, qui est suprême et absolue (Jean 19:10,11; Luc 20:20). C'est pourquoi Jésus n'en appela pas à César. Il se soumit à l'arrangement de Dieu comme un agneau docile, afin d'accomplir la prophétie d'Esaïe 53:6,7 (Actes 8:32,33). Mais Jésus ne subit pas la peine capitale parce qu'il s'était opposé à l'« autorité »; il mourut parce que ses accusateurs menteurs firent pression sur le gouverneur et que ce dernier voulait éviter une émeute religieuse. Son refus de prendre position contre l'arrangement divin touchant les « autorités supérieures » sur la terre, valut à Jésus d'être récompensé. Dieu le ressuscita à la vie céleste et lui accorda une place royale à sa droite.

[3] Jésus avait annoncé la bonne nouvelle du Royaume de Dieu et c'est pour cette raison qu'on le mit à mort. Malgré que l'« autorité » romaine l'exécutât pour avoir prêché le Royaume de Dieu, Jésus savait que cette prédication était juste. C'est pourquoi, après sa résurrection, il apparut à ses disciples et leur dit de continuer à annoncer la même bonne nouvelle du Royaume de Dieu. Cette prédication, qui lui avait coûté la vie terrestre, ne constituait pas un manque de soumission à l'égard des « autorités supérieures » de ce monde. De telles « autorités supérieures » ne peuvent annuler le commandement de Dieu, donné par le Christ, ordonnant d'annoncer la bonne nouvelle du salut. Par conséquent, la soumission aux autorités du monde ne doit pas faire taire les prédicateurs de la Parole de Dieu. En prêchant, ils ne prennent pas position contre l'arrangement divin touchant les autorités du monde. Par leur prédication, ils rendent à Dieu l'obéissance

1. Comment quelqu'un pourrait-il prendre position contre l'arrangement divin relatif aux autorités, et que n'empêcherait pas Dieu dans ce cas?

2. Pourquoi Jésus ne s'opposa-t-il pas aux autorités terrestres, et quelle récompense cela lui valut-il?

3. a) A cause de quelle activité Jésus fut-il exécuté, pourtant quel commandement donna-t-il par la suite à ses disciples? b) Pourquoi ne prend-on pas position contre l'arrangement divin quand on prêche la Bible?

qu'ils lui doivent, car toute autorité vient de lui.

[4] Si notre prédication de la Parole de Dieu nous attire des persécutions, ce n'est pas parce que nous nous opposons aux autorités de ce monde. S'il nous arrive de comparaître devant des rois, des gouverneurs et des juges à cause de notre prédication de la bonne nouvelle, c'est parce que Dieu le permet afin que nous rendions témoignage à ces autorités et que nous puissions profiter, le cas échéant, de leur aide. Jésus ne conseilla pas à ses disciples d'abandonner leur ministère aussitôt qu'ils seraient persécutés et traduits devant les dirigeants (Luc 12:11,12). Il nous dit, au contraire, de profiter de l'occasion pour étendre le témoignage du Royaume en l'annonçant aux « autorités supérieures ». Il ne faut pas craindre de leur rendre témoignage mais nous devons saisir toutes les occasions pour leur parler du Royaume. Jésus déclara: « Vous serez menés même devant les gouverneurs et les rois, à cause de moi, en témoignage à eux et aux nations. » — Mat. 10:18, *Da*.

[5] Pierre et les autres apôtres du Christ expliquèrent pourquoi ils n'avaient pas obéi à l'ordre de la Cour suprême juive à Jérusalem, en disant: « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » Il ne s'agit pas là d'un cas d'opposition abusive à ce tribunal juif qui fonctionnait encore avec l'autorisation du gouvernement romain (Actes 5:29). Les apôtres savaient que Dieu allait lui-même détruire cette cour. Ils ne complotèrent donc pas contre elle et ils n'incitèrent pas l'assemblée chrétienne à se rebeller contre ce tribunal. Ils ne s'opposèrent pas non plus à la Cour suprême par une action politique parmi le peuple. Sous deux rapports, les apôtres étaient en règle vis-à-vis de Dieu: 1) Par leur soumission à l'autorité dont Dieu permettait l'existence; 2) en obéissant au commandement de Dieu leur ordonnant de prêcher.

[6] Les organisations religieuses de la chrétienté se sont rendues coupables d'opposition à l'arrangement de Dieu. Comment? Elles se sont opposées aux autorités permises par Dieu au lieu de s'y soumettre. Elles se sont ingérées dans les affaires politiques dans le but de dominer l'Etat.

[7] Quiconque connaît l'histoire n'ignore pas que les catholiques, à commencer par le pape, ont tout fait pour dominer les « autorités supérieures » ou « puissances supérieures » sur la terre (*Glaire*). Ils se sont efforcés de commander les « autorités supérieures » politiques au lieu de s'y soumettre comme de vrais chrétiens. La lutte entre l'Eglise catholique romaine et les Etats de la chrétienté se poursuit depuis des siècles. L'Eglise a obligé certains Etats à se conformer au droit canonique et à exécuter les hérétiques. Elle a fomenté des révoltes contre certains Etats non catholiques; elle a renversé des gouvernements qu'elle n'approuvait pas. Elle a souvent réussi à contracter un mariage avec l'Etat mais dans cette union elle a toujours cherché à jouer le rôle du mari, du chef, au lieu de celui de la femme, qui doit se soumettre à son mari. Et pourtant, elle prétend être l'Epouse du Christ et se soumettre à ses commandements, comme celui transmis par Paul dans Romains 13:1, 2, et par Pierre dans I Pierre 2:13–17, 21–24. A présent, l'Eglise catholique reçoit le jugement qu'elle mérite.

[8] Celui qui s'oppose à l'autorité ne reçoit pas un jugement futur, pendant le

4. Pourquoi Dieu permet-il que nous soyons menés devant des gouverneurs et des rois à cause de la prédication du Royaume?

5. En quels termes les apôtres expliquèrent-ils pourquoi ils n'avaient pas obéi à l'ordre du tribunal des Juifs, et devant qui étaient-ils en règle?

6, 7. a) Comment les organisations religieuses de la chrétienté se sont-elles rendues coupables d'opposition à l'arrangement de Dieu? b) Pourquoi l'Eglise catholique romaine n'est-elle pas innocente à cet égard, malgré quelle prétention de sa part?

8. Quel mot grec Paul utilisa-t-il pour « jugement » dans ce passage, et qu'est-ce qui nous permet de savoir si ce mot s'applique uniquement à un jour de jugement futur?

règne millénaire du Christ. Il s'agit d'un jugement exécuté dès maintenant par l'« autorité » qui se trouve au pouvoir sur la terre. Le mot grec employé ici par Paul pour « jugement » est *krima,* alors que dans l'expression « jour du jugement » le terme grec *krisis* est utilisé. *Krima* se dit pour désigner tout jugement individuel, exercé à n'importe quel moment par n'importe qui, homme ou dieu. On ne peut limiter son application à un jugement futur, lors d'un jour de jugement après Harmaguédon. Ainsi, quand Luc 24:20 (*Da*), parlant du jugement prononcé contre Jésus par le gouverneur romain, dit qu'il fut « condamné à mort », cette dernière expression traduit le mot *krima.* De même, le mot « procès » mentionné dans I Corinthiens 6:7 est traduit du grec *krimata.*

[9] Les autorités du monde prononcent et exécutent un jugement contre toute personne qui enfreint les lois de la décence et de l'ordre public, que le coupable soit membre de l'assemblée chrétienne ou non. Les délinquants n'ont pas le droit de se plaindre d'un tel châtiment. Paul a montré cela par les paroles qu'il prononça devant un tribunal de César (Actes 25:11). Il s'ensuit que l'assemblée chrétienne ne peut protéger ses membres s'ils se rendent coupables de vol, de fraude, de bigamie, de meurtre, de diffamation, d'escroquerie, etc. Elle doit livrer les coupables aux autorités pour qu'ils soient punis. En violant la loi du pays et en s'opposant ainsi à l'« autorité », les délinquants prennent position contre l'arrangement de Dieu.

[10] Dieu n'a jamais ordonné à l'assemblée chrétienne d'épargner aux transgresseurs de la loi le châtiment qu'ils méritent de la part de l'« autorité » du pays. Nous n'avons pas le droit d'entraver, d'empêcher ou de critiquer l'exécution du jugement (*krima*) en nous portant au secours de tels délinquants. Si elle faisait cela, l'assemblée chrétienne prendrait, elle aussi, position contre l'arrangement de Dieu. Non seulement l'assemblée laissera le jugement (*krima*) suivre son cours, mais elle peut encore décider d'exclure un membre délinquant qui jette l'opprobre sur le peuple de Dieu. Elle ne veut pas s'attirer sur elle-même un « jugement » (*krima*) en prenant fait et cause pour les transgresseurs de la loi et en s'opposant à l'« autorité» du monde. Elle désire rester irréprochable.

9. Contre qui les autorités du monde exécutent-elles des jugements, et que doit faire l'assemblée si un de ses membres viole les lois du pays?

10. Quelle action une assemblée peut-elle décider d'entreprendre contre un membre délinquant, et pourquoi?

UN OBJET DE CRAINTE POUR LA MAUVAISE ACTION

[11] En harmonie avec ce qui précède, Romains 13:3 (*NW*) déclare: « Car ceux qui dirigent sont un objet de crainte, non pour la bonne action mais pour la mauvaise. Veux-tu donc ne pas avoir de crainte de l'autorité? Fais sans cesse le bien, et tu auras des louanges de sa part. » Les dirigeants dont il est question dans ce passage ne sont pas les chefs invisibles de ce monde, c'est-à-dire Satan le Diable et ses démons, d'après Jean 12:31; 14:30; Ephésiens 2:2; 6:12, (*Da*). L'expression « ceux qui dirigent » désigne ici les chefs visibles, terrestres, humains. Ces dirigeants humains ne sont pas un objet de crainte pour la « bonne action ». Le terme « bonne action » ne désigne pas la prédication de la bonne nouvelle du Royaume de Dieu, bien qu'elle soit la meilleure action que l'on puisse faire. Il s'agit des bonnes actions par rapport aux lois des « autorités supérieures » et qui sont exigées de tout le monde.

[12] Quand Paul écrivit sa lettre aux chrétiens de Rome, en l'an 56, Néron était

11. De quels dirigeants est-il question dans Romains 13:3, et en quoi consiste la « bonne action » pour laquelle ils ne sont pas un objet de crainte?

12. Comment l'appel interjeté par Paul devant le tribunal de Césarée montre-t-il que jusqu'alors l'empereur romain n'était pas un « objet de crainte » pour ceux qui prêchaient?

toujours empereur. Par conséquent, quand Paul en appela à l'empereur romain, ce fut à Néron. Pourquoi l'apôtre en appela-t-il à ce dirigeant païen revêtu de l'autorité impériale? Il le fit pour défendre la liberté d'annoncer la bonne nouvelle du Royaume de Dieu, même dans un territoire juif (Actes 25:8–12; 26:1–7). A l'époque, Néron n'était donc pas un « objet de crainte » pour l'excellente action qu'est la prédication du Royaume de Dieu. L'empereur précédent, Claude Ier (41–54), avait expulsé les Juifs naturels de Rome, y compris Aquilas et Priscille. Mais cette mesure d'expulsion n'était pas dirigée contre les chrétiens, bien que ces derniers aient pu être confondus avec les Juifs à cause de l'origine de leur religion. — Actes 11:28; 18:2; Jean 4:22.

[13] Rome n'avait pas encore brûlé. Cet incendie accidentel, qui se produisit en l'an 64, allait déclencher la persécution systématique des chrétiens par les Gentils. Mais à l'heure qu'il était, Paul pouvait encore en appeler à l'empereur Néron pour défendre le ministère chrétien entravé, dans le cas de Paul, par les Juifs. Jusqu'alors, les chrétiens avaient été persécutés principalement par les Juifs. Si les deux missionnaires Paul et Silas eurent des difficultés à Philippes, en Macédoine, c'était surtout à cause du faux rapport donné aux magistrats gentils par des charlatans. Bien qu'accusé d'être Juif et chrétien actif, Paul fut relâché parce qu'il fit valoir ses droits de citoyen romain. — Actes 16:19–21, 37–39.

13. Jusque-là, par qui, principalement, les chrétiens avaient-ils été persécutés, et malgré quoi Paul fut-il relâché à Philippes?

[14] Ainsi, quand Paul comparut devant le gouverneur Festus, il n'avait pas peur d'en appeler à César, car il n'avait rien fait de mal en annonçant la Parole de Dieu. Il en appela à la cour romaine la plus élevée pour défendre son droit de prêcher. Paul écrivit sa lettre aux Romains plusieurs années avant d'être incarcéré à Jérusalem et à Césarée et transféré à Rome pour comparaître devant César Néron. Paul arriva à Rome pour la première fois vers l'an 59, soit 5 années avant l'incendie accidentel de Rome. Aussi pouvait-il écrire à juste titre, dans Romains 13:3, que les hommes haut placés qui dirigent ne sont pas un objet de crainte, même pour ceux qui annoncent le Royaume.

[15] « Car ceux qui dirigent sont un objet de crainte (...) pour la mauvaise [action]. » Cela est vrai à cause de l'« autorité » exercée par de tels dirigeants. Le but légitime des gouvernants est de décourager et de réprimer les mauvaises actions. Ils doivent agir contre le mal en harmonie avec la loi du pays. Si cette loi est juste, elle reflète la conscience que Dieu implanta dans le premier homme et dont des traces existent encore chez certains législateurs humains. Un dirigeant doit suivre une ligne de conduite juste afin d'inspirer la crainte à ceux qui ont une tendance à mal agir. Cela ressort même du Code de Hammourabi, roi païen de l'ancienne Babylone. La première colonne du prologue déclare: « (...) c'est alors qu'on

14. Pourquoi Paul n'eut-il pas peur d'en appeler à César, et comment cela confirme-t-il ce qu'il avait écrit à propos des dirigeants dans Romains 13:3?

15. Quel est le but légitime des gouvernants, et comment cela ressort-il même du Code de Hammourabi?

m'appela Hammourabi, le prince élevé, le vénérateur des dieux, pour faire prévaloir la justice dans le pays, pour renverser la méchanceté et le mal, pour soulager les faibles de l'oppression des forts, (...) pour éclairer le pays et favoriser le bien-être des hommes *. »

16 La crainte n'est pas inspirée chez les malfaiteurs uniquement par les hommes investis d'autorité au sein de l'organisation de Jéhovah; elle l'est aussi par les « autorités supérieures » de ce monde. C'est, du reste, le but annoncé de tous les dirigeants humains et leurs sujets s'y attendent. En général, l'autorité redoutable des gouvernants sert à réduire les mauvaises actions au minimum. Si Dieu permet aux dirigeants du monde d'exercer de l'autorité, c'est pour qu'ils voient quel bien ils peuvent en faire, en comparaison avec le Royaume de Dieu promis. L'abus de l'autorité sur la terre n'a pas été ordonné par Dieu; il est diabolique. L'exercice convenable de l'autorité est permis pour produire des bienfaits et pour réduire l'iniquité et le désordre.

17 Les malfaiteurs ont tout lieu d'avoir la « crainte de l'autorité » car d'ordinaire les lois et les décrets de cette dernière sont annoncés publiquement. Ceux qui prêchent et enseignent la bonne nouvelle du Royaume de Dieu n'ont pas cette crainte, car ils ne font pas le mal mais, au contraire, ils font le plus grand bien. Il n'empêche que lorsque Romains 13: 3 déclare: « Fais sans cesse le bien, et tu auras des louanges de sa part [de la part de l'autorité] », il ne s'agit pas de la prédication du Royaume. Il est question ici de l'obéissance aux bonnes lois du pays que même les gens qui n'annoncent pas le Royaume doivent suivre. En louant les sujets ou citoyens respectueux des lois, l'autorité favorise l'ordre public, la décence et la droiture. Il est à remarquer que lorsque le gouverneur romain Festus s'adressa au roi Hérode Agrippa II, il parla en bien de l'apôtre Paul. — Actes 25: 24–27.

18 Aussi Paul n'avait-il aucune crainte de l'autorité parce qu'il avait prêché la Parole de Dieu. Il était heureux de pouvoir se défendre devant le roi Agrippa et devant le gouverneur Festus (Actes 26: 1–3; 25: 8–11). De nos jours, il n'est pas rare que les témoins chrétiens de Jéhovah reçoivent des louanges de la part des dirigeants civils. Pendant la Seconde Guerre mondiale, M. Francis Biddle, conseiller juridique du gouvernement américain, parla en faveur des témoins de Jéhovah afin de les protéger des attentats commis contre eux par des gens égarés et fanatiques dans quarante-quatre Etats des Etats-Unis *. Cette intervention nous était profitable.

* Cf. « Babylonian Life and History » (La vie et l'histoire de Babylone) de sir E. A. Wallis Budge, K.T., page 124, édition de 1925. Voir également « Israel and Babylon » de W. Lansdell Wardle, M.A., B.D., pages 253, 254, édition de 1925, et « Freedom in the Ancient World » (La liberté dans le monde antique) de Herbert J. Muller, édition publiée à New York en 1961.

16. Qu'attend le peuple de ses dirigeants, pourquoi Dieu permet-il à ces derniers d'exercer de l'autorité, et l'abus de l'autorité a-t-il été ordonné par Dieu?

17. a) Pourquoi les chrétiens n'ont-ils pas la « crainte de l'autorité » quand ils prêchent? b) Quand Romains 13: 3 dit aux chrétiens de faire le bien afin de recevoir des louanges de la part de l'autorité, de quel « bien » s'agit-il?

* Voir « Jehovah's Witnesses in the Divine Purpose » (Les témoins de Jéhovah dans les desseins divins), pages 181, 182, édition de 1959.

18. Arrive-t-il que les témoins de Jéhovah reçoivent des louanges de la part des dirigeants civils?

(Voir notre prochain numéro pour la suite des articles de cette série.)

COMMENT LES CHRÉTIENS DOIVENT-ILS CONSIDÉRER *la danse?*

LE NEW YORK « TIMES » publia récemment la déclaration suivante: « Les habitués des cafés qui ont ignoré, pendant des années, le rock 'n' roll, ont adopté soudain, grâce au développement manifeste de l'hypnose des masses, l'engouement des moins de vingt ans. » « L'élite des gens du monde et les célébrités du théâtre ont découvert une danse voluptueuse, appelée le twist, exécutée en se balançant et en se trémoussant, et ils s'y adonnent comme les convertis à une nouvelle sorte de vaudou. »[1] Un « twist vaudou » ritualiste se danse à Berlin-Ouest car la danse, après avoir fait fureur à New York, s'est répandue en Angleterre, en France et dans d'autres pays. Au cours des dernières années, peu d'engouements pour la danse ont provoqué plus de discussions, soulevé plus de controverses.

Mais les danses apparaissent et passent de mode. La danse qui sera en vogue demain peut être absolument différente de celle qui est à la mode aujourd'hui. Quel sera donc le point de vue du chrétien à l'égard de la danse, étant donné surtout les fréquents changements qu'elle subit dans son exécution?

LA DANSE BIENSEANTE N'EST PAS CONDAMNEE

Les saintes Ecritures ne condamnent pas carrément la danse en elle-même. Quand la désapprobation divine frappait les danseurs, comme dans le cas des Israélites dansant devant un veau d'or, ce qui était mal, c'était l'idolâtrie intimement liée à la danse, bien qu'une certaine indécence ait pu s'introduire dans son exécution. Une danse de ce genre attirait le déshonneur sur Jéhovah. — Ex. 32:1-35.

Dans l'ancien Israël, la danse était exécutée ordinairement par les femmes, surtout à l'occasion de victoires remportées sur les ennemis de Jéhovah. Une telle danse était une expression de reconnaissance à Dieu, une expression de joie à l'occasion de sa victoire, toute à sa gloire. Après le triomphe de Jéhovah sur Pharaon et son armée dans la mer Rouge, Marie, la sœur de Moïse, prit la tête des femmes qui vinrent « avec des tambourins et en dansant ». Après que David, aidé par Dieu, eut vaincu les Philistins païens, « les femmes sortirent de toutes les villes d'Israël..., en chantant et en dansant ». Quand, grâce à Dieu, Jephthé eut remporté la victoire sur les Ammonites,

sa fille sortit au-devant de lui « avec des tambourins et des danses ». Quand l'arche de l'alliance de Jéhovah fut amenée dans la ville de David, le roi exprima lui-même sa joie en « dansa(nt) de toute sa force devant Jéhovah ». — Ex. 15:20; I Sam. 18:6; Juges 11:34; II Sam. 6:14, *AC*.

Les Ecritures emploient souvent le mot « danse » pour souligner la joie ou l'allégresse, comme dans le Psaume 30:12 (*Jé*) : « Pour moi tu as changé le deuil en une danse. »

Qu'en est-il des Ecritures grecques chrétiennes? Nous n'y trouvons aucune condamnation de la danse en elle-même. En fait, Jésus-Christ prononça une parabole qui introduit la danse dans un certain jour de fête. Au retour de son fils prodigue, le père se réjouit et prépara une fête au cours de laquelle on dansa: « Le fils aîné était dans les champs. Lorsqu'il revint et approcha de la maison, il entendit la musique et les danses. » (Luc 15:25). Il est évident que le Fils de Dieu ne condamna pas la danse en elle-même; autrement il n'en aurait pas parlé comme faisant partie d'une fête, digne d'être célébrée.

En outre, de nombreuses danses mettent en valeur la beauté de la forme et de la démarche et, à cause de leur charme incontestable, sont agréables à regarder. Le mouvement rythmique des pieds et du corps n'est pas mal en soi. Une encyclopédie religieuse dit: « La danse juive était exécutée par les sexes séparément... en des groupes distincts et séparés. »

Alors, comment un chrétien doit-il considérer la danse moderne? Dans sa Parole écrite, Dieu a consigné certains commandements et principes qui doivent guider le chrétien dans toutes ses voies. Par conséquent, le chrétien a un guide pour déterminer si une danse particulière ou la façon dont elle s'exécute est bienséante ou non. Quand une nouvelle danse apparaît, comment un chrétien déterminera-t-il s'il est convenable ou non pour lui d'y participer?

FACTEURS DETERMINANTS

Tout d'abord, renseignez-vous pour savoir ce que cette danse est au juste. Quels mouvements entrent dans son exécution? Comment est-elle décrite par les observateurs, dans les journaux et les revues? S'il est possible de remonter à son origine et d'en suivre l'évolution, la recherche peut vous apprendre bien des choses. Contrôlez ce que vous avez appris à l'aide des principes bibliques.

Voici un exemple: Supposez qu'un jeune adulte ou un des parents ait entendu parler du twist et désire savoir si cette danse convient à un chrétien. Eh bien! Observez la description que l'on en fait. Il y a des chances pour que vous trouviez de fréquents commentaires dans les journaux, un de ce genre peut-être: « Le twist, issu d'une danse appelée le Madison qui apparut il y a un certain nombre d'années à Philadelphie, est une danse rythmique, qui secoue les épaules, fait se tortiller les hanches, et dans laquelle les partenaires synchronisent leurs mouvements mais ne se touchent pas. »[1] Une revue américaine populaire, consacrant quelques pages à la danse, déclara: « Au rythme marqué de la chanson, les partenaires se balancent d'avant en arrière sur la demi-pointe des pieds tout en tortillant frénétiquement les hanches. »[2] Si la presse locale ne jetait que peu de lumière sur la question, on pourrait trouver à la bibliothèque municipale des ouvrages discutant les nouvelles tendances. Ainsi, si l'on ouvrait le *Book of the Year* (l'Annuaire) britannique de 1962, on trouverait plusieurs commentaires, entre autres, celui-ci: « Au cours de 1961, on assista à la renaissance de deux danses pour les moins de vingt ans: le twist et le fish. Plusieurs ecclésiastiques des Etats-Unis les condamnèrent

publiquement. En automne dernier, le twist en particulier a pris soudain le caractère d'une passion de la part des grands... Il s'exécute avec le minimum de mouvement des pieds et le maximum de girations du corps. »

De nombreuses chroniques sont de nature à fournir des renseignements sur l'origine d'une nouvelle danse; il en est ainsi pour le twist. Par exemple, la revue *Time* fit paraître le commentaire suivant:

« Le twist était au début une danse assez innocente; depuis il a été abandonné, en grande partie, pour des raffinements comme « le roach » et « le fly ». Mais les jeunes personnes (dans une certaine boîte de nuit new-yorkaise) ont fait renaître le twist et l'ont parodié en imitant un certain rite tribal de la puberté. Les danseurs ne se touchent presque pas ou remuent à peine leurs pieds. Cependant, tout le reste bouge. La partie supérieure du corps se balance d'avant en arrière, les hanches et les épaules se tortillent érotiquement, tandis que les bras reviennent en arrière, s'allongent, se lèvent, se baissent. »[2]

Cette boîte de nuit avec son twist modifié, expliqua plus loin le même article, « aurait bien pu rester un simple divertissement de luxe pour les gens du centre de la ville » si un directeur de journal ne l'avait rendue populaire auprès des habitués des cafés.

Ainsi qu'avez-vous appris sur cette danse? Cet exemple nous a montré que l'engouement qu'elle suscite concerne surtout les girations du corps, que les mots servant à la décrire sont « frénétique », « voluptueuse » et « érotique ». Vous avez appris aussi quel genre de personnes l'ont fait évoluer et qu'elle est essentiellement une imitation de quelque danse de tribu païenne comprenant des gestes de nature suggestive quant au sexe.

Maintenant, quels principes et commandements bibliques éclaireront les faits que vous avez appris? Si vous l'ignorez, interrogez un chrétien mûr. Ou bien utilisez l'*Index des Publications de la Watch Tower* qui vous guidera dans votre recherche. Vous découvrirez une quantité de principes. Par exemple, la danse en question favorise-t-elle une sainte conduite? La Parole de Dieu déclare: « Soyez saints dans toute votre conduite. » Elle s'exprime nettement contre « les besoins immodérés de plaisirs sensuels (voluptés, *Da*) ». Elle nous met en garde contre la « conduite honteuse » et « les choses qui ne sont pas bienséantes ». Elle exige la modestie des femmes chrétiennes. Il est dit aux chrétiens de considérer et de pratiquer ce qui est « pur ». — I Pierre 1:15; Jacq. 4:1, *NW;* Eph. 5:4, *NW;* Phil. 4:8; I Tim. 2:9.

Maintenant, interrogez-vous: La danse que vous avez à l'esprit est-elle à la hauteur de ces exigences scripturales? Vous devriez être à même de prendre la bonne décision.

QU'EST-CE QUI EST MIS EN VALEUR?

De nombreuses danses mettent en valeur une sorte de pas modèle accompagnée de gracieux mouvements du corps. Mais certaines danses n'ont guère de rapport avec la sorte de pas et le mouvement des pieds, elles soulignent le mouvement du corps qui peut être ou non érotique. Certaines danses de tribus et peuples primitifs ont pour objet d'exciter les instincts sexuels. Les Cananéens avaient les danses de la fertilité. Des danses analogues étaient exécutées dans les anciennes bacchanales, qui servaient de prétextes à l'immoralité. Dans son livre *World History of the Dance,* Curt Sachs exprime la conviction que « les danses des hanches et du ventre » en des endroits comme les Mers du Sud ont « uniquement pour objet l'excitation sexuelle. Mais à l'origine le but était magique: les mouvements coïtaux, comme tou-

tes les autres excitations sexuelles, favorisent la vie et la croissance ». Si une danse moderne est une imitation des gestes érotiques de quelque danse païenne, alors les principes scripturaux l'interdisent au chrétien. Le mouvement vigoureux en soi n'est pas le facteur déterminant; la polka, très rythmée, n'est pas nécessairement érotique. Le fait que les partenaires se touchent n'est pas non plus le seul facteur déterminant. Le contact physique n'est pas indispensable pour que les passions s'éveillent. Les mouvements des danseurs peuvent faire naître en les spectateurs des pensées basses et allumer des sentiments passionnés.

Ainsi, quand une danse moderne insiste sur le tortillement des hanches et le balancement des seins chez les femmes, il est bien de se rendre compte que ce n'est pas là une conduite modeste, que ce genre d'exercice est exécuté par les peuples primitifs dans différentes parties du monde dans leurs danses de la fertilité. Le chrétien peut être sûr que cette danse produit sur les habitants de sa région le même effet que sur les peuples primitifs.

Il se peut que les chrétiens goûtent un certain plaisir à danser; mais, quand ils voient que la danse en vogue dans le vieux monde est suggestive quant au sexe (mouvement puissamment érotique des seins et des hanches), alors ils l'évitent au lieu de se sentir obligés de suivre la foule. Il en est qui riront de vous parce que vous ne marchez pas de pair avec la foule mais, ce qui compte, c'est d'avoir une bonne conscience envers Dieu. — I Pierre 4:3, 4.

QUELLE EST LA RENOMMEE DE LA DANSE?

L'apôtre Paul dit aux chrétiens de s'attacher à « toutes les choses qui sont de bonne renommée ». (Phil. 4:8, *Da.*) Ainsi, en déterminant si une danse est bienséante ou non pour le chrétien, renseignez-vous au sujet de sa renommée. La bonne société de ce monde ou les jeunes excentriques approuveront peut-être une danse, mais nous ne pouvons être guidés par ceux-là qui rejettent toute contrainte et donnent la première place à la prétendue « liberté sexuelle ». Quel est donc le sentiment de la communauté? Et, plus particulièrement, quel est le sentiment de votre assemblée religieuse? Comment seriez-vous considéré si vous la dansiez? Si l'on voulait connaître la renommée du twist tel que l'a rendu populaire une boîte de nuit new-yorkaise, on pourrait lire un article du genre de celui qu'écrivit Geoffrey Holder, un danseur né à Trinidad, qui déclara:

« Le twist? Je ne prends pas part à cette danse. Elle est malhonnête... C'est la synthèse du plaisir sexuel transformé en sport pour le spectateur malade... La danse de société n'eut jamais pour objet de fournir de la vigueur au spectateur qui en manque. Quand elle est destinée à le faire, prenez-y garde!... Quand Antony Tudor voulut poser son héros en favori du sexe et symbole phallique dans la Colonne de feu, il sortit et dansa le twist, pendant quelques secondes, pour créer le personnage... Dès le commencement des temps, la manière classique de montrer la puissance du mâle, la vigueur sexuelle, a été le même mouvement du bassin. Dans les danses de la fertilité africaine, vous la voyez toujours nue. Vraiment. »[4]

Toutefois, vous n'avez nul besoin d'articles spéciaux pour avoir une idée de la renommée d'une danse. Quelques entrefilets, très courts, disent bien des choses. Par exemple: « La ville de Tampa a inauguré l'année 1962 par l'interdiction du twist, un nouveau pas de danse, dans ses salles de récréation. »[5] « Les moralistes discutèrent la question de la danse pour savoir si elle était bienséante. Dans sa chronique, Elsa Maxwell confia que la

princesse Olga de Yougoslavie s'était rangée à son opinion, au bal polonais, que le twist ne devrait pas être dansé dans les lieux publics. » « La Maison Blanche a fermement démenti aujourd'hui la nouvelle que le président Kennedy ou quelqu'un d'autre aurait dansé le twist lors d'une soirée qui y fut organisée. » [7] « La nouvelle danse, le twist, a été interdite dans la Roseland Dance City (New York). A notre avis, ce n'est pas une danse pour salle de bal, d'après Lou Brecker, qui fonda la salle de bal du quartier du théâtre, en 1919. Elle manque de vraie grâce. » [8]

Les moyens d'information de votre région peuvent contenir aussi des lettres adressées aux rédacteurs de journaux, lettres révélant bien des choses sur les pensées des gens, comme dans l'exemple suivant: « Espérons que les jeunes (et moins jeunes) corps de nos danseurs sont trompeurs, que leur esprit ne se comporte pas intérieurement comme leurs bassins et leurs pectoraux le font au dehors. » [9]

Ainsi, même s'il est possible à un chrétien de prendre part à une danse avec une bonne conscience devant Dieu du fait que son motif n'est pas mauvais, cette condition ne suffit pas. Il doit considérer l'effet produit sur le spectateur. Celui-ci sait ce qui se passe dans son propre esprit quand il regarde une danse sensuelle et il présume que les mêmes pensées traversent l'esprit du danseur. Le fait de dire: « Mon esprit et ma conscience sont claires » ne suffit pas car les Ecritures nous disent avec insistance: « Ne devenez pas une cause d'achoppement. » — I Cor. 10:32, *Da.*

OUBLI DE SOI-MEME POUR NE PAS ETRE UNE CAUSE D'ACHOPPEMENT

Nul chrétien ne veut détourner les gens de la vérité de Dieu, par sa conduite, même si celle-ci n'est pas mauvaise en soi. Mais les circonstances peuvent la rendre mauvaise. Ce qui est acceptable dans un lieu peut vous attirer le mépris dans un autre. Même là où la danse est admise, si les gens l'identifient comme un signe de dévergondage, ils considéreront de la même manière tous ceux qui y participeront. C'est pourquoi tous les chrétiens voudront prendre garde au conseil de Paul: « Nous ne donnons aucun sujet de scandale en quoi que ce soit, afin que le ministère ne soit pas un objet de blâme. » — II Cor. 6:3, *NW.*

Le conseil divin s'énonce donc ainsi: « Que personne ne cherche son propre intérêt, mais que chacun cherche celui d'autrui. » (I Cor. 10:24). Quel est cet intérêt d'autrui que les chrétiens doivent chercher? C'est son intérêt spirituel. Bien entendu, il convient d'être encourageant et aimable, mais cela ne nous coûte rien; et Paul parle de ce qui nous *coûte quelque chose* afin qu'autrui en tire profit. C'est une question de conscience. Toutes les personnes ne voient pas les choses de la même façon. Le chrétien ayant une conscience éclairée peut faire les choses avec une bonne conscience et être une cause d'achoppement pour autrui. Il doit considérer l'objectif essentiel: le salut d'autrui. Nous ne voulons pas faire trébucher autrui à cause de sa conscience. Cela met un frein à notre liberté et réclame de l'empire sur soi-même dans les choses qui, en elles-mêmes, peuvent être bienséantes. Il nous faut agir de telle sorte que rien de ce que nous faisons n'empêchera les autres d'accepter la vérité de Dieu. Il faut donc non seulement éviter ce qui est mal du point de vue scriptural mais encore nous priver de ce à quoi nous avons droit afin de ne pas prédisposer quelqu'un contre la vérité de Dieu.

Par conséquent, si nous sommes disposés à nous priver de quelque chose de bienséant en soi afin de ne pas faire tré-

bucher autrui, à combien plus forte raison devrions-nous nous abstenir de faire ce qui est indécent selon les Ecritures!

Montrant qu'il ne faut pas prendre à la légère la question de faire trébucher autrui, Jésus prononça l'avertissement suivant: « Mais celui qui aura été une occasion de chute pour l'un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui pendît au cou une de ces meules que tournent les ânes, et qu'on le précipitât dans les profondeurs de la mer. » — Mat. 18:6, *Stapfer*.

Ce n'est pas à cause d'une danse que l'on peut nécessairement faire trébucher autrui mais à cause des circonstances qui pourraient entourer la danse. Par exemple, que dire si le lieu où l'on danse a une mauvaise réputation? Un chrétien ne fréquenterait pas un restaurant de mauvaise renommée, ne fût-ce que pour la bonne nourriture qu'on y servirait. Il pourrait être une occasion de chute pour autrui. Le lieu est donc aussi un facteur déterminant (I Cor. 8:9,10). De même les fréquentations sont une question essentielle car « les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs ». (I Cor. 15:33.) Une danse peut être bienséante mais le divertissement inconvenant s'il est goûté en mauvaise compagnie. Nous devrions nous divertir en compagnie de ceux qui aiment Dieu et respectent ses commandements.

Il est bien que les chrétiens se rappellent qu'on ne peut classer toutes les danses en danses bienséantes ou indécentes. Nombre d'entre elles peuvent être classées soit dans l'une soit dans l'autre catégorie, tout dépend des danseurs. Le motif peut être mauvais dans une danse convenable de sorte qu'il devient un désir violent de plaisir sexuel. En outre, un chrétien n'a nul besoin d'une ordonnance propre à chaque sorte de danse mise en vogue car, dans de nombreux cas, il peut se renseigner sur les faits et appliquer les principes bibliques. S'il veut continuer de mener une vie de célibataire il peut trouver bien de ne pas danser avec une personne de l'autre sexe sans lien de parenté avec lui.

Voyez donc ce que la danse est, à la base. Quels sont ses mouvements? Quelle est son origine? Comment a-t-elle évolué? Que disent les gens, les moyens d'information à son sujet? Quelle est sa renommée dans la communauté? Si vous la dansiez, quel en serait l'effet sur les spectateurs? Quand il y a lieu de douter de la bienséance d'une conduite à suivre, comme nous serons heureux si nous nous conduisons de manière à édifier nos frères et à éviter d'être pour les nouveaux une occasion de chute. « L'amour édifie. » — I Cor. 8:1, *Da*.

Bien que le choix du divertissement soit une question personnelle, un chrétien mûr n'insistera pas sur ses « droits » sous ce rapport quand ce choix troublera la conscience d'un compagnon chrétien ou sera une occasion de chute pour les nouveaux. « Ne nous jugeons donc plus les uns les autres; mais pensez plutôt à ne rien faire qui soit pour votre frère une pierre d'achoppement ou une occasion de chute. » Que chacun use d'un esprit sain; que chacun cherche l'intérêt d'autrui. Que chacun se conduise comme s'il se trouvait en présence du Seigneur Jésus-Christ et du Dieu saint, Jéhovah. « Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu. » — Rom. 14:13; I Cor. 10:31.

REFERENCES

1 New York « Times », du 19 octobre 1961.
2 « Life », du 24 novembre 1961.
3 « Time », du 20 octobre 1961.
4 New York « Times Magazine », du 3 décembre 1961.
5 New York « Times », du 4 janvier 1962.
6 « Newsweek », du 4 décembre 1961.
7 New York « Times », du 15 novembre 1961.
8 Ibid., édition du 21 octobre 1961.
9 New York « Times Magazine », du 17 décembre 1961.

Patience dans le ministère jointe à la régularité

QUE le ministère chrétien requière de l'endurance et de la persévérance ressort du *Yearbook of Jehovah's Witnesses* de 1962. Ce dernier montre qu'en moyenne, dans 175 pays en dehors du rideau de fer, pour chaque nouvelle personne ayant participé pour la première fois au témoignage, les témoins de Jéhovah ont consacré 2940 heures au ministère dans le champ. Il n'y a pas de doute que les Témoins ont pris garde au sage conseil du disciple Jacques: « Prenez patience, vous aussi; affermissez vos cœurs, parce que la présence du Seigneur s'est approchée. » — Jacq. 5:8, *NW.* *

Bien entendu, sous le rapport de la patience, nul autre que Jéhovah Dieu lui-même ne fournit le plus bel exemple. Quelle patience n'a-t-il pas démontrée à l'égard des créatures humaines tombées dans l'erreur, des habitants des jours antédiluviens, de la nation d'Israël et, depuis, envers les gens de la chrétienté! Il est « lent à la colère » et, avec « une grande patience », a supporté les « vases de colère tout préparés pour la destruction ». — Ex. 34:6; Rom. 9:22, *Da.*

Seulement après cet exemple de patience fourni par Dieu vient celui de son Fils, Jésus-Christ. Tendrement, il a manifesté de la patience, surtout dans ses rapports avec ses disciples. Il ne se laissa pas rebuter même quand, la dernière nuit de son ministère terrestre, tous ses disciples l'abandonnèrent. Et, après s'être assis à la droite de son Père, en l'an 33, quelle patience ne lui fallut-il pas pour attendre le moment où son Père lui ordonnerait d'agir contre le diffamateur du nom de Jéhovah, moment qui vint pour la première fois en 1914 comme la prophétie et la chronologie de la Bible l'indiquent! — Ps. 110:1, *AC;* Apoc. 12:5–9.

Un autre exemple de patience que les ministres chrétiens font bien de noter est celui du fermier, comme nous le fait observer le disciple Jacques. Un fermier ne peut hâter ses récoltes mais doit coopérer avec les lois de la nature. Il sème puis arrose, sarcle, bine, mais doit attendre que les plantes poussent. Il ne peut pas faire grand-chose pour activer la récolte; tout au plus peut-il travailler pour qu'elle soit aussi belle que possible. — Jacq. 5:7.

Tous les ministres chrétiens ont besoin de patience. Il en faut pour persévérer dans le ministère en saison peu favorable, que les difficultés viennent des restrictions imposées par la loi, de l'opposition de la famille, de la rigueur du temps ou du mauvais état de santé. Il en faut encore pour persévérer en dépit des pièges du matérialisme et autres séductions du monde de Satan. — II Tim. 4:2; I Jean 2:15–17.

Comme Jésus l'a montré dans l'exemple du semeur, toute la semence ne tombe pas dans la belle et bonne terre. Aussi le ministre chrétien ne doit-il pas se laisser décourager simplement parce qu'une partie des graines qu'il sème tombe le long du chemin où Satan et ses agents viennent l'ôter, qu'une autre semble croître pour un temps seulement et sèche sous la chaleur de la persécution pour être tombée sur un sol rocailleux, ou qu'une troisième soit étouffée par le matérialisme pour être tombée parmi les épines. Jésus fit la même expérience. La chose à faire, c'est continuer de semer, planter, arroser et cultiver, convaincu que Jéhovah fera croître quelques-unes des graines. — Luc 8:5–15; I Cor. 3:6.

Intimement liée à la patience et indispensable pareillement à la production du fruit dans le ministère est la régularité. A quelle sorte de moisson le fermier pourrait-il s'attendre s'il s'était occupé de ses récoltes par à-coups, quand il lui convenait de la faire ou qu'il en avait envie? Il en est ainsi dans le ministère chrétien. Il faut de la régularité. Cela signifie se fixer un but: participer à l'œuvre du témoignage du Royaume régulièrement chaque semaine, au moins dix heures par mois, prendre part à la distribution des périodiques bibliques, à la prédication de maison en maison avec la Bible, et surtout conduire régulièrement des études bibliques au domicile des personnes de bonne volonté.

Afin de porter du fruit du Royaume, les ministres chrétiens doivent montrer de la patience et de la régularité. Cela requiert non seulement le zèle mais encore les autres fruits de l'esprit, comme Pierre le montre: « Joignez à votre foi, la vertu; et à la vertu, la connais-

* Pour plus de détails, voyez « La Tour de Garde » du 1er août 1961.

sance; et à la connaissance, la tempérance (maîtrise de soi, *NW*); et à la tempérance, la patience; et à la patience, la piété; et à la piété, l'affection fraternelle; et à l'affection fraternelle, l'amour; car, si ces choses sont en vous et y abondent, elles font que vous ne serez pas oisifs ni stériles pour ce qui regarde la connaissance de notre Seigneur Jésus-Christ. » — II Pierre 1:5–8, *Da*.

Oui, la patience dans le ministère jointe à la régularité auront pour résultats l'accroissement des louanges à Jéhovah Dieu, le salut du ministre chrétien et de ceux qui l'écoutent. — I Tim. 4:16.

● Le texte de Matthieu 8:11 parle d'Abraham, d'Isaac et de Jacob figurant dans le royaume des cieux. Comment peut-on accorder ce texte avec Matthieu 11:11 qui déclare que pas même Jean-Baptiste ne s'y trouvera?

Nous lisons en Hébreux 11:8–19: « C'est par la foi qu'Abraham... habit[ait] sous des tentes, ainsi qu'Isaac et Jacob, les cohéritiers de la même promesse. Car il attendait la cité qui a de solides fondements, celle dont Dieu est l'architecte et le constructeur... Mais maintenant ils en désirent une meilleure, c'est-à-dire une céleste. C'est pourquoi Dieu n'a pas honte d'être appelé leur Dieu, car il leur a préparé une cité. C'est par la foi qu'Abraham offrit Isaac, lorsqu'il fut mis à l'épreuve... Il pensait que Dieu est puissant, même pour ressusciter les morts; aussi le recouvra-t-il par une sorte de résurrection. »

Comment Abraham pouvait-il s'attendre à un retour d'Isaac d'entre les morts? Dans le ciel comme esprit? Non pas, mais ici-bas sur terre, comme créature humaine. Il recouvra Isaac d'entre les morts, ici sur terre, d'une manière figurée. Abraham ne regardait donc pas vers une résurrection spirituelle, céleste, qui le placerait parmi les anges, pas plus qu'il n'escomptait que son fils Isaac le rejoindrait ensuite pour une semblable récompense.

Abraham venait d'Ur, en Chaldée, et il n'avait pas l'intention d'y retourner. Lui, son fils Isaac et son petit-fils Jacob désiraient une meilleure patrie, une patrie qui appartînt à un gouvernement céleste, c'est-à-dire le gouvernement ou la cité que Dieu a préparé et dans lequel la postérité promise d'Abraham sera le Roi de Dieu. Il s'agit du « royaume de Dieu » ou du « royaume des cieux », puisque ces deux expressions ont la même valeur, les mots « les cieux » se rapportant à Dieu. C'est sous la direction de ce royaume des cieux — ou royaume de Dieu — qu'Abraham, Isaac et Jacob s'attendaient à vivre sur la terre.

En l'an 30, Jésus dit à Nicodème qu'Abraham, Isaac et Jacob n'étaient pas au ciel (Jean 3:13). Trois ans plus tard, au jour de la Pentecôte de l'an 33, l'apôtre Pierre dit que le descendant d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, c'est-à-dire le roi David, n'était pas monté au ciel et qu'il ne se trouvait par conséquent dans aucun royaume des cieux ou royaume de Dieu (Actes 2:34). Pierre fit cette déclaration après que Jésus eût parlé d'Abraham, d'Isaac et de Jacob en Matthieu 8:11, au moment de la guérison du serviteur du centurion romain.

En conséquence, ces trois patriarches ne pourraient figurer dans la classe du Royaume, comme cohéritiers du Seigneur Jésus-Christ. Ils étaient ses ancêtres, l'ayant précédé de plus de dix-sept siècles.

Il est donc évident que Jésus se référa à Abraham, Isaac et Jacob d'une manière figurative en Matthieu 8:11. Lorsqu'Abraham offrit son fils Isaac, il représentait Jéhovah Dieu et Isaac figurait le fils unique engendré de Dieu, Jésus-Christ, qui fut offert en sacrifice. Par suite, Jacob représentait l'assemblée spirituelle chrétienne, la classe du « royaume des cieux ». En effet, tout comme cette assemblée obtint la vie par Jésus-Christ, Jacob obtint la vie d'Abraham, par Isaac. Partant de cela, Abraham, Isaac et Jacob, mentionnés ensemble dans la comparaison de Jésus, représentent le grand gouvernement théocratique dans lequel Jéhovah est le grand Théocrate, Jésus-Christ étant son Roi oint et les fidèles, l'assemblée des chrétiens victorieux composée de 144 000 membres du corps du Christ, étant cohéritiers dans le Royaume.

Quand l'assemblée chrétienne fut fondée au jour de la Pentecôte, ses membres oints de l'esprit furent faits cohéritiers du Christ et placés sur les rangs pour une position dans le royaume céleste, pour se retrouver à la table

spirituelle avec le plus grand Abraham et le plus grand Isaac. Les Juifs naturels, ou selon la chair, de la nation d'Israël, prétendaient être les « fils du royaume », ou les futurs membres du royaume de Dieu. Depuis la Pentecôte et après, ils virent le commencement, puis le développement graduel de cet arrangement théocratique mais, à cause de leur manque de foi en Christ, ils n'y furent pas inclus. Par conséquent, ainsi que Jésus le déclara en Matthieu 8:12: « Les fils du royaume seront jetés dans les ténèbres du dehors, où il y aura des pleurs et des grincements de dents. »

Pour cette raison, il devint nécessaire que beaucoup de Gentils (ou non-Juifs), tel que le centurion romain dont la foi lui valut une guérison miraculeuse de la part de Jésus, vinssent « de l'orient et de l'occident », de toute la terre, pour devenir des chrétiens voués et baptisés. Ils pourraient ainsi compléter le nombre de la classe du royaume. Pour leur fidélité dans la mort, ces convertis gentils sont ressuscités pour une vie céleste et pour se retrouver à la table céleste, avec Jéhovah Dieu et Jésus-Christ, « dans le royaume des cieux ».

Ainsi compris, le texte de Matthieu 8:11 s'accorde avec les paroles de Jésus en Matthieu 11:11: « Je vous le dis en vérité, parmi ceux qui sont nés de femmes, il n'en a point paru de plus grand que Jean-Baptiste. Cependant, le plus petit dans le royaume des cieux est plus grand que lui. » Puisque Abraham, Isaac et Jacob ne sont pas plus grands que Jean, ils ne se trouveront pas littéralement dans le royaume des cieux. Jésus les employa uniquement à titre de comparaison pour figurer ceux qui devaient s'y trouver maintenant.

COMMUNICATIONS

LE MINISTERE

Jéhovah Dieu confie à ses fidèles témoins un merveilleux dépôt chrétien. Il leur accorde le privilège de faire connaître les belles paroles de vie à ceux qui ont faim et soif de justice (II Tim. 1:14). Publiant la bonne nouvelle de lieu en lieu et de maison en maison, ils sont prophétiquement décrits comme suit: « Qu'ils sont beaux sur les montagnes, les pieds de celui qui apporte de bonnes nouvelles, qui publie le salut! » (Es. 52:7). L'apôtre applique ces paroles aux disciples du Christ quand il dit: « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix, de ceux qui annoncent de bonnes nouvelles! » (Rom. 10:15). Ainsi donc, par la parole prononcée et imprimée, les témoins de Jéhovah apportent de bonnes nouvelles à leurs semblables. Au cours du mois de mars, *La Tour de Garde* sera offerte moyennant une contribution annuelle de 5 fr suisses, 50 fr. belges, 1 dollar canadien ou U.S.A. Chaque nouvel abonné recevra trois brochures contenant des bonnes nouvelles pour ceux qui recherchent la voie de Dieu.

TEXTES QUOTIDIENS POUR AVRIL

Accomplir entièrement notre ministère qui nous procure la vie. — II Tim. 4:5.

1 Et la Parole devint chair, et habita au milieu de nous (et nous vîmes sa gloire...). — Jean 1:14, Da. wF 15/1/63 20-22
2 Je médite sur chacun de tes actes, et je repasse tes hauts faits. — Ps. 77:13, Li. wF 1/6/62 4a
3 L'homme ne vit pas de pain seulement, mais... l'homme vit de tout ce qui sort de la bouche de l'Eternel (Jéhovah, NW). — Deut. 8:3. wF 15/12/62 2-4
4 J'espère en ton secours, ô Jéhovah!. — Gen. 49:18, AC. wF 15/10/62 36-38
5 Je les réunirai comme les brebis d'une bergerie. — Michée 2:12. wF 1/7/62 27a
6 Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé. — Actes 2:38. wF 15/9/62 2, 3
7 Alors Jésus, sachant tout ce qui allait lui arriver, s'avança et leur dit: Qui cherchez-vous? Ils lui répondirent: Jésus le Nazaréen. C'est moi, leur dit-il. — Jean 18:4, 5, Jé. wF 15/3/62 1, 2
8 **Date de la Commémoration, après 18 heures.** J'ai désiré vivement de manger cette Pâque avec vous, avant de souffrir. — Luc 22:15. wF 1/7/62 16a
9 Avec la verge on frappe sur la joue le juge d'Israël. — Michée 4:14. wF 15/5/62 21
10 Comme... je vis par le Père, ainsi celui qui me mange vivra par moi. — Jean 6:57. wF 1/2/63 38, 39
11 Observons-nous les uns les autres pour nous inciter à l'amour et aux œuvres excellentes... en nous encourageant mutuellement, et cela d'autant plus que vous voyez approcher le jour. — Héb. 10:24, 25, NW. wF 1/12/62 15-17a
12 Toi, sois sobre en toutes choses, supporte les souffrances, fais l'œuvre d'un évangéliste, remplis bien (acquitte-toi à la perfection de, Jé) ton ministère. — II Tim. 4:5. wF 15/7/62 21
13 Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix, (son bois de torture, NW) et qu'il me suive. — Mat. 16:24. wF 15/9/62 10
14 Nephthali... profère de belles paroles. — Gen. 49:21. wF 15/10/62 50, 51
15 Je vous ai dit ces choses, afin que vous ayez la paix en moi. Vous aurez des tribulations dans le monde; mais prenez courage, j'ai vaincu le monde. — Jean 16:33. wF 1/1/63 36, 37

ETUDES DE « LA TOUR DE GARDE » POUR LES SEMAINES DU

24 mars: Pourquoi se soumettre aux « autorités supérieures »? § 1-29. Page 137.

31 mars: Pourquoi se soumettre aux « autorités supérieures »? § 30-40. Page 144. Bienfaits découlant de la soumission aux autorités. Page 147.